

●ethos



ETHOS SERVICES SA
RAPPORT INTÉGRÉ 2025

Le rapport annuel d'Ethos couvre la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2025. Ethos publie pour chaque année calendaire un rapport qui est publié au mois de mai de l'année suivante. Le rapport annuel 2025 a été publié le 13 mai 2026.

Ce présent rapport couvre les opérations d'Ethos Services SA (ci-après « Ethos » pour simplifier la lecture sauf s'il s'agit de la Fondation Ethos qui sera nommée explicitement) dont les deux bureaux se situent à Genève et à Zurich.

© Ethos, mai 2026

Toute reproduction intégrale ou partielle doit faire l'objet du consentement de la Fondation Ethos, Genève. Toute citation doit s'effectuer avec l'indication de la source.

Imprimé sur papier recyclé 100 % à base de vieux papiers, certifié « Blauer Engel ».

www.ethosfund.ch

La **Fondation Ethos** regroupe plus de 250 caisses de pension et institutions suisses exonérées fiscalement. Créée en 1997, elle a pour but de promouvoir l'investissement socialement responsable et de favoriser un environnement socioéconomique stable et prospère.

Signatory of:



La société **Ethos Services** assure des mandats de conseil dans le domaine des investissements socialement responsables. Ethos Services propose des fonds de placement socialement responsables, des analyses d'assemblées générales d'actionnaires avec recommandations de vote, un programme de dialogue avec les entreprises ainsi que des ratings et analyses environnementales, sociales et de gouvernance des sociétés. Ethos Services appartient à la Fondation Ethos et à plusieurs membres de la Fondation.

Certified



Corporation

Table des matières

INTRODUCTION	3
PRINCIPES D'ETHOS POUR L'INVESTISSEMENT SOCIALEMENT RESPONSABLE	4
CHIFFRES CLÉS 2025	5
INTERVIEW AVEC LA PRÉSIDENTE ET LE DIRECTEUR	6
ACTIVITÉS ET PRESTATIONS EN 2025	9
APERÇU DES PRESTATIONS ET DES ACTIONS EN 2025	10
DURABILITÉ	19
1. FONDEMENTS DE NOTRE APPROCHE DURABLE	20
1.1 CRÉATION DE VALEUR	20
1.2 DIALOGUE ET ENGAGEMENT AVEC LES PARTIES PRENANTES	21
1.3 ENJEUX MATÉRIELS	22
2. GOUVERNANCE	23
2.1 BUTS	23
2.2 STRUCTURE	23
2.3 CONSEIL D'ADMINISTRATION	26
2.4 DIRECTION ET ADMINISTRATION	29
2.5 RAPPORT DE RÉMUNÉRATION	31
2.6 VALEURS ET CONDUITE DES OPÉRATIONS	32
2.7 ORGANE DE RÉVISION	34
2.8 POLITIQUE D'INFORMATION	34
3. RESPONSABILITÉ SOCIALE	35
3.1 OPÉRATIONS D'ETHOS	35
3.2 ACTIVITÉS D'ETHOS	37
4. RESPONSABILITÉ NUMÉRIQUE	39
4.1 OPÉRATIONS D'ETHOS	39
4.2 ACTIVITÉS D'ETHOS	40
5. RESPONSABILITÉ ENVIRONNEMENTALE	41
5.1 OPÉRATIONS D'ETHOS	41
5.2 ACTIVITÉS D'ETHOS	42

6.	RESPONSABILITÉ CLIMATIQUE	44
6.1	STRATÉGIE CLIMATIQUE	44
6.2	OPÉRATIONS D'ETHOS	45
6.3	ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT D'ETHOS	47
7.	GRI INDEX TABLE	51
7.1	INFORMATIONS GÉNÉRALES 2021	51
7.2	THÈMES PERTINENTS	53
7.3	DIX PRINCIPES DU PACTE MONDIAL DES NATIONS UNIES	55
7.4	CORRESPONDANCES DES ENJEUX MATÉRIELS D'ETHOS AVEC DES STANDARD DE REPORTING EXTRA-FINANCIER	56
7.5	RAPPORT DE L'ORGANE DE RÉVISION SUR LA PARTIE DURABILITÉ	56
	ÉTATS FINANCIERS 2025	61
8.	COMPTES D'ETHOS SERVICES SA	62
8.1	COMPTES D'ETHOS SERVICES SA	62
8.2	COMPTE DE RÉSULTAT POUR L'EXERCICE 2025	64
8.3	BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2025	65
8.4	FLUX DE TRÉSORERIE POUR L'EXERCICE 2025	66
8.5	ANNEXES AUX COMPTES ANNUELS	67
8.6	PROPOSITION POUR L'UTILISATION DU RÉSULTAT	70
8.7	RAPPORT DE L'ORGANE DE RÉVISION POUR LES ÉTATS FINANCIERS	71



INTRODUCTION

Principes d’Ethos pour l’investissement socialement responsable

Principe 1 : Agir en investisseur responsable

En tant qu’investisseur socialement responsable, Ethos veille à conduire ses activités en respectant les meilleures pratiques en matière d’éthique des affaires. Cela suppose d’être indépendant, professionnel et transparent dans l’ensemble de ses activités. Conscient de sa responsabilité fiduciaire, Ethos cherche à offrir un rendement à long terme aux investisseurs de ses fonds de placement.

Principe 2 : Exclure les sociétés dont les produits sont incompatibles avec les valeurs définies

Dans le cadre de ses fonds de placement, Ethos exclut les sociétés dont les produits sont incompatibles avec les valeurs des membres de la Fondation telles qu’énoncées dans sa Charte.

Principe 3 : Exclure les sociétés dont le comportement viole gravement les principes fondamentaux définis

Dans le cadre de ses fonds de placement, Ethos exclut les sociétés dont le comportement viole les principes fondamentaux d’éthique et de développement durable.

Principe 4 : Évaluer les sociétés selon des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG)

Dans le cadre de ses fonds de placement, Ethos investit en priorité dans les sociétés et les débiteurs qui bénéficient d’une évaluation ESG supérieure à la moyenne.

Principe 5 : Prendre en compte le changement climatique dans la politique de placement

Ethos investit en priorité dans les sociétés à faible intensité carbone. Sa politique de placement en la matière se fonde sur l’élaboration d’un rating carbone Ethos des sociétés et le dialogue actionnarial concernant leur stratégie environnementale, de même que la réduction et la publication de l’empreinte carbone de ses fonds de placement.

Principe 6 : Évaluer les sociétés selon leur impact environnemental et social

Ethos favorise l’investissement dans des entreprises qui proposent des produits et services ayant un impact positif d’un point de vue social et/ou environnemental. Sa politique de placement en la matière se fonde sur une méthodologie qui recense les secteurs d’activités considérés comme ayant un impact positif.

Principe 7 : Exercer les droits de vote d’actionnaire

Ethos exerce systématiquement ses droits de vote d’actionnaire conformément à ses lignes directrices de vote fondées sur les meilleures pratiques en matière de gouvernement d’entreprise. Les lignes directrices de vote et les positions de vote sont communiquées sur internet.

Principe 8 : Engager un dialogue actionnarial avec les instances dirigeantes des sociétés

Ethos engage un dialogue direct avec les sociétés suisses cotées sur les problématiques ESG. Sur le plan international, Ethos soutient les initiatives collectives qui sont en ligne avec sa Charte.

Principe 9 : Intensifier les mesures d’actionnariat actif si nécessaire

Ethos peut intensifier les mesures d’actionnariat actif en intervenant en assemblée générale, en présentant des résolutions d’actionnaire, en se regroupant avec d’autres actionnaires ou en ayant recours à la justice. De telles mesures sont prises lorsque le dialogue est bloqué et qu’il est nécessaire de défendre les intérêts à long terme des actionnaires et des autres parties prenantes.

Chiffres clés 2025

	2025	2024	2023	2022	2021
FINANCES					
Revenus	11'741'749	10'723'753	9'770'800	10'011'847	9'761'144
Dépenses	-10'420'718	-9'649'119	-9'019'685	-7'690'577	-6'895'196
Résultat net	1'189'230	1'038'094	758'658	1'800'063	2'412'525
Fonds propres	8'811'906	8'208'075	7'669'081	8'079'743	7'848'280
Rendement des fonds propres	13.5 %	13.1 %	9.6 %	22.6 %	33.5 %
Dividende par action	550*	475	350	820	1'100
PRESTATIONS					
Fonds Ethos et fonds conseillés (millions CHF)	4'012	3'751	3'569	2'902	3'534
Réplication des indices Ethos (millions CHF)	2'037	1'529	1'195	1'056	1'150
EEP Suisse - nombre de membres	195	189	179	163	153
EEP Suisse - fortune des membres (milliards CHF)	411	382	346	357	295
EEP International - nombre de membres	123	117	111	99	77
EEP International - fortune des membres (milliards CHF)	323	302	281	284	217
ENVIRONNEMENT ET SOCIÉTÉ					
Collaboratrices et collaborateurs (équivalents plein temps)	38.9	37.1	35.1	30.2	25.2
Intensité carbone des fonds Ethos en actions (tonnes CO _{2e} / mio revenus CHF)**	25.6	37.3	37.5	45.4	40.0
Consommation électrique (kWh)	18'561	16'372***	14'130	12'528	11'360
Consommation papier (pages A4)	42'192	52'726	65'403	141'634	113'410

* dividende proposé à l'assemblée générale du 16 juin 2026

** intensité carbone moyenne des actifs (« weighted average carbone intensity » - WACI), en tenant compte uniquement des émissions des domaines 1 et 2 des entreprises financées

*** Retraitement : voir note explicative sous le tableau sur l'empreinte environnementale à la page 42.

Interview avec la présidente et le directeur

La présidente d'Ethos Services Beth Krasna et le directeur Vincent Kaufmann reviennent sur l'année 2025 et parlent des perspectives pour 2026.

Quel regard portez-vous sur 2025 ?

Vincent Kaufmann : Il s'agit d'une année particulière, marquée par les revirements de l'administration américaine et des attaques frontales contre pratiquement l'ensemble des valeurs défendues par Ethos. Malgré tout, les résultats restent très satisfaisants puisque nous avons dépassé pour la première fois les 11 millions de francs de chiffre d'affaires, ce qui représente une hausse de 9.5 % par rapport à 2024. Pour accompagner cette croissance, nous avons continué de recruter et franchi le cap des 40 collaboratrices et collaborateurs. C'est une étape importante.

Beth Krasna : Ce qui est encourageant c'est le fait que nous continuons de nous développer dans toutes nos prestations. Nous avons notamment étendu nos services d'analyse et de vote aux assemblées générales, en couvrant désormais également des fondations d'investissement immobilier et en proposant nos analyses aux investisseurs allemands. Enfin, nous avons soumis notre rapport de durabilité à une assurance externe. C'est quelque chose qui nous tenait à cœur. Pour Ethos, il a toujours été essentiel de montrer l'exemple et d'appliquer les bonnes pratiques que nous prônons à long terme auprès des entreprises cotées en bourse.

Le mouvement anti-ESG a beaucoup fait parler en 2025. Quels sont ses effets sur Ethos et vos activités ?

VK : Le mouvement anti-ESG a au moins le mérite de faire le tri entre ceux qui font de la durabilité par conviction et ceux qui, à l'inverse, se sont lancés dans la finance durable davantage par opportunisme commercial. Cela étant dit, le contexte est effectivement plus difficile pour la durabilité en général et l'investissement responsable en particulier. On le voit aux États-Unis, où l'intégration de l'ESG est contestée, mais

également en Europe avec le paquet Omnibus en matière de durabilité.

BK : Ces vents contraires ne nous détournent pas de notre cap. En 2026, la durabilité n'est plus un *nice to have* mais un *need to have*. On voit bien aujourd'hui que l'on va dans le mur et qu'il faut accélérer si l'on veut pouvoir limiter le réchauffement climatique et la perte de biodiversité.

VK : Il faut aussi revoir le narratif et rappeler que le fait de tenir compte de la durabilité et des critères ESG vise avant tout à gérer de manière responsable le capital, que ce soit pour les entreprises comme pour les investisseurs. Et rappeler également que cette intégration des critères ESG dans les investissements ne se fait pas au détriment de la performance financière, bien au contraire.

S'agit-il d'un retour en arrière ?

VK : Non. Il ne s'agit pas d'opposer matérialité financière et double matérialité. Ce sont en réalité deux faces de la même médaille. Cela fait partie de la responsabilité financière et fiduciaire des investisseurs de tenir compte des risques ESG et d'investir de manière responsable. Aujourd'hui chez Ethos nous avons la chance que de nombreuses caisses de pension suisses nous font confiance pour les aider à gérer de manière durable et responsable le patrimoine qui leur est confié.

BK : Le mouvement anti-ESG ne remet pas en cause nos valeurs et nos principes. Au contraire, cela les renforce. Au sein des conseils nous avons rediscuté en 2025 de certains sujets tels que l'exclusion du secteur de l'armement, une thématique qui a fait beaucoup parler au vu des tensions géopolitiques. Nous restons convaincus que ce secteur n'a pas sa place dans des fonds durables et que son financement relève des États, pas des investisseurs privés.

Êtes-vous inquiets pour les droits des actionnaires, particulièrement aux États-Unis ?

VK : Oui, nous faisons face à d'importants retours en arrière sur certains acquis tels que le droit de déposer des résolutions d'actionnaires ou d'émettre des recommandations de vote qui tiennent compte de la durabilité. Tout cela est très préoccupant.

BK : Il ne faut pas être fataliste et cette évolution doit aussi nous remobiliser. Cela souligne aussi l'importance d'institutions comme Ethos pour défendre la protection du capital des assurés en intégrant les notions du développement durable.

VK : Là encore il convient de recentrer le débat. On ne fait pas de la durabilité simplement pour faire de la durabilité mais dans une perspective de protection du capital et de gestion des risques, et cela est d'autant plus important aujourd'hui que les risques climatiques et environnementaux notamment se matérialisent toujours davantage.

En 2025, on a vu réapparaître des thèmes comme l'armement, les rémunérations variables excessives et une opposition à plus de réglementation...

BK : Les pressions court-termes sur les entreprises sont palpables, et UBS en est un bon exemple : la réduction des coûts, des effectifs et des fonds propres en procédant à des rachats d'actions par exemple. Et cela se fait malheureusement souvent au détriment des intérêts des différentes parties prenantes, à commencer par les actionnaires orientés sur le long terme tels que les caisses de pension.

VK : C'est pareil avec les rémunérations variables qui ont fait en 2025 un retour fracassant sur le devant de la scène alors que l'on pensait, ou tout du moins que l'on espérait, que les excès les plus significatifs faisaient désormais partie du passé. Les incitations pour des prises de risques excessives à court terme tout en cherchant à réduire les coûts peuvent avoir des impacts très importants sur la valeur à long terme des entreprises. On a la mémoire courte malheureusement et les leçons des scandales récents ne sont pas toujours tirées correctement.

Qu'attendez-vous de 2026 ?

BK : Ethos va poursuivre et accélérer sa transformation numérique démarrée en 2025. Nous menons actuellement un grand projet de refonte de l'ensemble de notre système informatique. Cela nécessite d'importants investissements.

VK : Il y a deux ans nous avons déjà mené à bien un important projet en vue de sécuriser l'accès aux données ESG qui nous permettent d'analyser la performance non-financière des sociétés. L'étape suivante, celle que nous menons actuellement, concerne l'automatisation de la saisie et de la collecte de ces données. Pour cela nous voulons bénéficier de l'intelligence artificielle (IA) de manière responsable. Il s'agit avant tout de pouvoir étendre notre couverture des entreprises analysées et d'épauler notre équipe d'analystes.

BK : À ce titre l'ensemble de nos équipes mais également les membres de nos conseils ont pu suivre des formations sur l'utilisation de l'IA en 2025. Ces formations vont se poursuivre en 2026.

2026 marque aussi la fin d'un cycle pour la stratégie climatique d'Ethos !

VK : Oui, c'est la fin d'un premier cycle (2021-2025) et la préparation d'un second (2026-2030), avec peut-être de nouveaux objectifs intermédiaires. Si nous avons réussi à atteindre nos objectifs sur certains aspects, cela a été plus compliqué sur d'autres. Il convient maintenant de tirer un premier bilan et de préparer au mieux le nouveau cycle de notre stratégie climatique qui sera soumis au vote des actionnaires d'Ethos Services et des membres de la Fondation Ethos l'année prochaine.

BK : Je pense que 2026 va aussi marquer l'accélération du mouvement « net zéro » vers le « net positive ». Nous verrons les entreprises poursuivre la réduction de leurs émissions mais aussi passer à la restauration active de l'environnement et de la société en rendant plus qu'ils ne consomment. La capture active du CO2, les pratiques régénératives et durables qui améliorent la santé de l'environnement, l'amélioration de la biodiversité, l'économie circulaire, la qualité de l'emploi, le soutien des communautés locales et d'autres actions vont faire évoluer l'objectif de la réduction des méfaits vers la création de valeur positive.



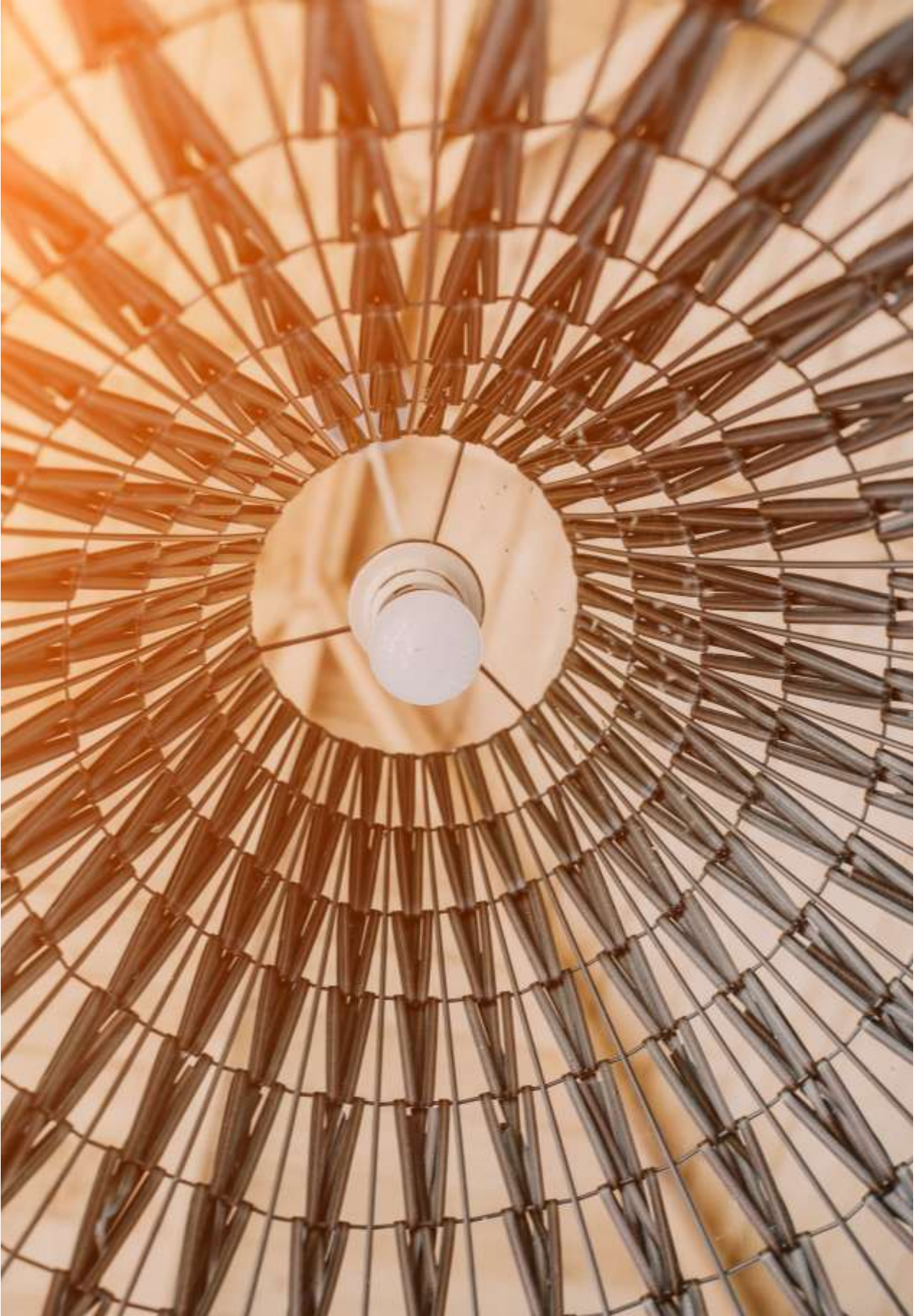
Beth Krasna

Présidente du conseil d'administration d'Ethos Services SA



Vincent Kaufmann

Directeur de la Fondation Ethos et de la société Ethos Services





ACTIVITÉS ET
PRESTATIONS EN 2025

Aperçu des prestations et des actions en 2025

La société Ethos Services SA a été fondée en 2000 et propose quatre types de produits dans le domaine de l'investissement socialement responsable.



ANALYSES DE DURABILITÉ

Plus de 2800 émetteurs analysés



SOLUTIONS D'INVESTISSEMENT DURABLE

Près de 6.4 milliards de francs dans des fonds, mandats et répliquations d'indices



SERVICES D'ANALYSES D'ASSEMBLÉES GÉNÉRALES

Plus de 800 entreprises analysées



DIALOGUE ACTIONNARIAL

Univers de plus de 2000 entreprises

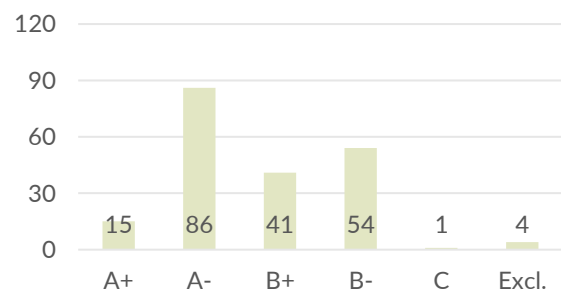


ANALYSES DE DURABILITÉ

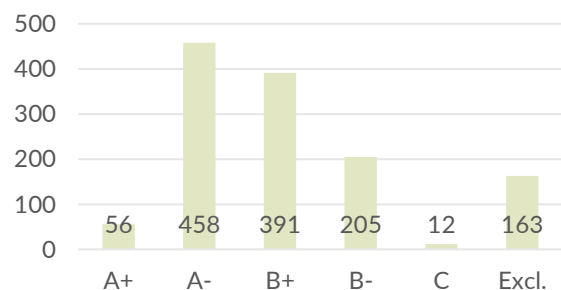
Cette gamme de prestations inclut les analyses de portefeuille et de fonds d'investissement selon des critères ESG, ainsi que les notations et analyses ESG de sociétés ou émetteurs suisses et étrangers.

DISTRIBUTION DES RATINGS ESG

SPI (201 SOCIÉTÉS ANALYSÉES)



MSCI WORLD EX CH (1308 SOCIÉTÉS ANALYSÉES)





L'ensemble des fonds de placement Ethos, des indices Ethos et des mandats de conseil en gestion durable appliquent une approche d'investissement socialement responsable. Tous les fonds sont ouverts aussi bien aux institutions qu'aux personnes privées. Les indices durables peuvent être utilisés par les investisseurs institutionnels.

La majorité des fonds sont évalués quotidiennement. Ethos publie les performances et des factsheets mensuelles sur son site internet.

Pour la gestion des fonds, Ethos collabore avec plusieurs partenaires bancaires ou gérants d'actifs (BCV, Clartan, Vontobel et Unigestion).

RÉPARTITION DES AVOIRS CONSEILLÉS	
Fonds de placement Ethos et fonds conseillés	CHF 4.0 milliards
Mandats de conseil en gestion durable	CHF 489 millions
Réplication d'indices Ethos*	CHF 2.0 milliards

*incluant 129 millions de francs du fonds Ethos – Equities CH indexed, CG

Après avoir lancé un nouveau fonds et deux nouveaux indices en 2024, 2025 a davantage été une année de consolidation sans lancement de nouveaux produits d'investissement. En revanche, Ethos a mis à jour son indice sur les actions internationales, créé en 2015, en collaborant avec Solactive, un nouveau partenaire. Renommé « Solactive Ethos Screened Equity World ex-Switzerland Index », cet indice regroupe des entreprises de moyenne et grande capitalisation établies dans les marchés développés (à l'exception de la Suisse) et exclut systématiquement les entreprises dont les produits proviennent de secteurs sensibles (armement, tabac, etc) ou les comportements qui violent les traités internationaux signés par la Suisse et qui sont jugés comme étant incompatibles avec les valeurs de la [Charte](#) de la Fondation Ethos.

Pour ce qui concerne les fonds de placement, on notera que les cinq fonds de la gamme Ethos qui ont été soumis au processus de (re-)certification en vue d'obtenir le Label FNG en 2025 ont tous reçu le maximum de trois étoiles. Soit une distinction qui couronne les seuls « fonds qui excellent en termes de crédibilité institutionnelle, normes de produit et stratégie de portefeuille (sélection des titres, engagement, indicateurs clés) », selon le site

internet du Forum allemand pour les investissements durables (FNG) qui décerne le label. Lancé en juin 2024 avec la BCV, le fonds « BCV Ethos Climate », qui investit principalement dans les entreprises qui contribuent à la transition écologique et à la réduction des impacts du changement climatique, est ainsi le dernier de la gamme Ethos à obtenir cette certification.

Le fonds en actions « Clartan-Ethos ESG Europe Small & Mid Cap » a quant à lui reçu, pour la troisième année consécutive, le Label ISR. Créé par le gouvernement français, ce label distingue les fonds qui mettent en œuvre une méthodologie d'investissement socialement responsable robuste qui aboutit à des résultats concrets et mesurables.

Autre distinction : on peut également noter que l'indice obligataire consacré à la durabilité d'Ethos, le « Swiss Responsible Bond Index », ainsi que le fonds obligataire de la BCV qui réplique cet indice, se sont vu décerner en 2025 le « Swiss ETF Special Awards » par le spécialiste allemand des ratings de fonds indiciaires XENIX. Ce prix récompense « une coopération [entre Ethos et BCV] qui démontre de manière impressionnante comment un marché obligataire peut être rendu accessible aux investisseurs de manière durable et transparente », avait alors souligné XENIX dans un communiqué de presse.

Le fonds Clartan Ethos, qui investit dans les petites et moyennes capitalisations européennes qui gèrent avec conviction leurs enjeux ESG, a pour sa part célébré son cinquième anniversaire en 2025.

Enfin, on notera qu'Ethos a publié pour la cinquième année consécutive des rapports de durabilité pour l'ensemble de ses fonds de placement en actions. Ces rapports détaillés sont disponibles sur notre site internet

[Ethos II – Swiss Sustainable Equities](#)

[Ethos – Equities CH indexed, Corporate Governance](#)

[Vontobel Fund \(CH\) – Ethos Equities Swiss M&S](#)

[BCV Fund \(Lux\) – BCV Ethos Climate](#)

[Ethos – Equities Sustainable World ex CH](#)

[Clartan – Ethos ESG Europe Small & Mid Cap](#)

LISTE DES FONDS ET INDICES ETHOS

	INVESTISSEURS	FORTUNE (31.12.2025)
FONDS EN ACTIONS		
SUISSE		
Ethos II – Swiss Sustainable Equities	Tous	387 Mio.
Ethos – Equities CH indexed, CG	Tous	129 Mio.
Vontobel Fund (CH) – Ethos Equities Swiss M&S	Tous	1188 Mio.
INTERNATIONAL		
BCV Fund (Lux) – BCV Ethos Climate	Tous	38 Mio.
Ethos – Equities Sustainable World ex CH	Tous	125 Mio.
Clartan – Ethos ESG Europe Small & Mid Cap	Tous	35 Mio.
Unigestion – Ethos Environmental Sustainability LP*	Tous	19 Mio.
FONDS EN OBLIGATIONS		
INTERNATIONAL		
Ethos – Bonds International	Tous	82 Mio.
FONDS MIXTES		
FONDS D'ALLOCATION D'ACTIFS		
Ethos – Sustainable Balanced 33	Tous	35 Mio.
INDICES		
Ethos Swiss Corporate Governance Index (y.c. fortune du fonds Ethos – Equities CH indexed, CG)	-	720 Mio.
Ethos Swiss Corporate Governance Index Large	-	670 Mio.
Swiss Responsible Equity Index	-	186 Mio.
Swiss Responsible Bond Index	-	317 Mio.
Solactive Ethos Screened Equity World Ex Switzerland Index		279 Mio.

* ce fonds est actuellement fermé aux nouveaux actionnaires



Ethos Services SA propose aux investisseurs institutionnels l'analyse des assemblées générales d'actionnaires (AG) avec recommandations de vote pour l'ensemble des sociétés cotées en Suisse, ainsi que les principales sociétés cotées hors de Suisse.

Plus de 25 ans d'expérience dans le domaine de la gouvernance et de l'analyse des assemblées générales permettent à Ethos de proposer un service de haute qualité aux investisseurs qui souhaitent exercer leurs droits de vote dans le respect des principes internationaux de bonne gouvernance et de développement durable. Ce service propose également aux institutions de prévoyance suisses de répondre aux exigences légales leur demandant d'exercer leurs droits de vote pour les actions de sociétés cotées en Suisse détenues en direct.

De plus, Ethos offre, via sa plateforme électronique e-Services, un accès facilité à ses analyses et recommandations de vote, ainsi qu'à des informations sur les sociétés analysées. La plateforme permet également aux clients et clientes d'établir facilement des rapports individualisés de leurs propres positions de vote.

EXTENSION DES SERVICES D'ANALYSE ET DE VOTE AUX ASSEMBLÉES GÉNÉRALES

Pour répondre aux besoins croissants de sa clientèle, Ethos a développé en 2025 ses services d'analyse et de recommandation de vote aux assemblées générales (AG).

Dans un premier temps, Ethos a ouvert ce service aux investisseurs étrangers, et notamment allemands, en signant au mois de mai 2025 un partenariat avec Monega. Basée à Cologne, cette société de fonds d'investissement qui dispose d'environ 10 milliards d'euros d'actifs sous gestion est ainsi devenue le premier client étranger d'Ethos Services pour l'exercice des droits de vote d'actionnaire. Dans un communiqué de presse conjoint, Monega soulignait qu'Ethos, en tant que fournisseur basé en Europe, « était proche des exigences réglementaires et des attentes des gérants et détenteurs d'actifs européens et qu'elle offrait ainsi une alternative crédible et indépendante aux conseillers en vote américains ».

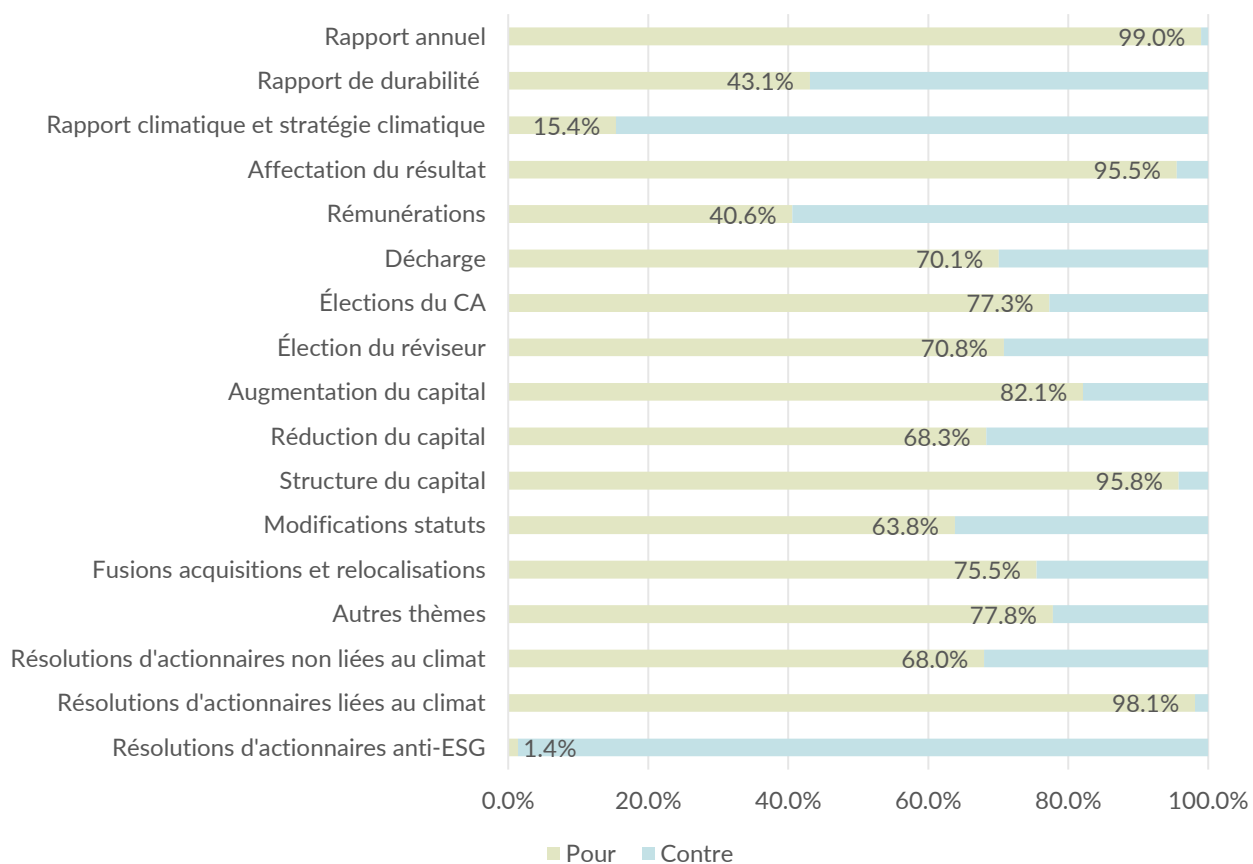
Dans un second temps, au mois de décembre, Ethos a annoncé qu'elle étendait son service d'analyse et de vote aux AG aux plus grandes fondations d'investissements immobilières suisses. Dès la saison 2026, Ethos proposera ainsi à sa clientèle des analyses détaillées et des recommandations de vote pour les AG d'une vingtaine de fondations de placement immobilière, avec une extension progressive de cette couverture prévue les années suivantes. Des lignes directrices de vote spécifiques et uniques en Suisse ont ainsi été élaborées et permettront aux investisseurs institutionnels d'exercer leurs droits de vote de manière informée, structurée et indépendante, en intégrant la qualité de la gouvernance, la transparence financière, les enjeux climatiques du parc immobilier et l'alignement avec les meilleures pratiques du marché. A noter que cette extension répond à une demande croissante des caisses de pension, qui investissent toujours plus fortement dans les sociétés et fondations immobilières.

LES POSITIONS DE VOTE 2025 POUR LES SOCIÉTÉS SUISSES ET ÉTRANGÈRES

NOMBRE D'ANALYSES ET RÉOLUTIONS

	NOMBRE D'AG COUVERTES	RECOMMANDATIONS DE VOTE ETHOS	
		NOMBRE DE RÉSOLUTIONS ANALYSÉES	POUR
Sociétés cotées en Suisse	213	3'963	73.4%
Sociétés cotées à l'étranger	696	11'012	71.1%
TOTAL	909	14'975	71.7%

APPROBATION D'ETHOS DES PRINCIPAUX OBJETS SOUMIS AU VOTE



PROGRAMMES DE DIALOGUE ACTIONNARIAL

Ethos Services SA propose des prestations de dialogue actionnarial aux investisseurs institutionnels qui souhaitent promouvoir des pratiques d'entreprise responsables. Les caisses de pension peuvent intégrer des « pools » d'engagement, qui permettent de participer de manière collective au dialogue avec les entreprises suisses ou étrangères, alors que les autres investisseurs institutionnels (banques, gérants d'actifs, etc.) peuvent bénéficier de services d'engagement sur mesure.

ETHOS ENGAGEMENT POOL SUISSE

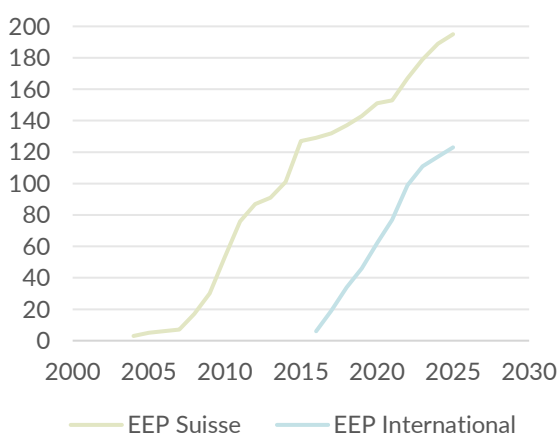
Le pool engage le dialogue avec les instances dirigeantes des sociétés cotées en Suisse. Ce programme collectif de dialogue reçoit le mandat d'entreprendre, au nom de ses membres, un dialogue actif avec les entreprises cotées en Suisse. Au 31.12.2025, l'Ethos Engagement Pool Suisse (EEP) comptait 195 membres (189 membres à fin 2024).

ETHOS ENGAGEMENT POOL INTERNATIONAL

Ce pool engage le dialogue au niveau international, notamment sous forme de participation à des initiatives d'engagement collectif. Au 31.12.2025, l'EEP International comptait 123 membres (117 membres à fin 2024).

Les listes des institutions membres pour les deux pools sont communiquées sur le site internet d'Ethos.

ÉVOLUTION DES MEMBRES DE L'EEP SUISSE ET DE L'EEP INTERNATIONAL



ETHOS ENGAGEMENT SERVICES

Ce service propose aux gestionnaires d'actifs et aux banques de participer au dialogue direct ou indirect, via des initiatives collectives sur des thématiques ESG, avec les sociétés suisses et étrangères.

LE SUCCÈS DES ETHOS ENGAGEMENT SERVICES SE CONFIRME ANNÉE APRÈS ANNÉE

Créés en 2022 pour répondre à une demande croissante des gérants d'actifs et des banques cantonales, les « Ethos Engagement Services » rencontrent un succès commercial qui se confirme année après année. Ainsi, ce service de dialogue actionnarial comptait 15 institutions financières membres à la fin 2025, soit six de plus qu'une année auparavant, dont huit banques cantonales.

En recourant à ce service, les gérants d'actifs et les banques de détail ont la possibilité de mener un dialogue avec les sociétés cotées aussi bien en Suisse qu'à l'étranger sur des thématiques ESG prédéfinies. Ils profitent de l'expertise d'Ethos et des synergies possibles avec les activités effectuées par le biais des deux pools d'engagement (EEP) sans toutefois être membres de ces pools qui sont réservés aux caisses de pension. Il leur est possible de choisir d'engager le dialogue avec des sociétés suisses et/ou internationales.

LA BIODIVERSITÉ AU CŒUR DES ACTIVITÉS D'ENGAGEMENT

La biodiversité fait partie depuis plusieurs années des principaux thèmes abordés par Ethos dans ses activités de dialogue actionnarial, que ce soit avec les entreprises suisses cotées en bourse (EEP Suisse) ou avec les entreprises étrangères (EEP International).

En septembre 2025, Ethos a franchi une nouvelle étape en publiant un « [Engagement Paper](#) » consacré au thème de la nature. Ce document d'une quarantaine de pages détaille les attentes d'Ethos envers les entreprises en matière de gestion et de minimisation de l'impact de leurs activités sur la biodiversité.



À ce titre, Ethos a dressé une liste de sept attentes générales envers les entreprises, à commencer par le fait qu'elles adoptent des politiques claires et ambitieuses en vue de réduire leur empreinte environnementale (notamment sur les enjeux de déforestation, de pollution plastique et de gestion de l'eau) et publient des indicateurs pertinents et vérifiés sur ces enjeux. En outre, des attentes spécifiques pour plusieurs secteurs particulièrement exposés aux problèmes de biodiversité, tels que l'agriculture, l'industrie chimique et l'industrie pharmaceutique, ont également été édictés.

Cet « Engagement Paper » représente les premières orientations d'Ethos pour aider les entreprises à évaluer leurs relations avec la nature à l'aide des outils actuellement disponibles et dans le cadre des réglementations existantes. Il servira désormais de base solide pour le dialogue constructif et exigeant qu'Ethos et les membres des EEP Suisse et International mènent avec les entreprises sur une thématique qui est aujourd'hui tout aussi importante que le changement climatique.

RÉMUNÉRATIONS, RAPPORTS DE DURABILITÉ ET VOTES DES GÉRANTS AU PROGRAMME

Avec plus de 900 analyses d'assemblées générales (AG) effectuées et 15'000 recommandations de vote émises, la saison 2025 a été chargée pour Ethos Services et ses analystes. Ces chiffres représentent même un nouveau record. Les représentants d'Ethos sont également intervenus à cinq reprises lors d'AG physiques (Novartis, Nestlé, UBS, Holcim, Chubb Limited), et à une AG 100 % virtuelle (Swatch Group).

Ethos a publié deux études distinctes afin de revenir sur les principaux enseignements de la saison 2025. Dans une première étude publiée au mois d'août, Ethos a révélé que le salaire moyen du CEO d'une entreprise du SMI avait augmenté de plus de 7 % entre 2023 et 2024 pour atteindre 8.3 millions de francs. La rémunération moyenne des CEO des entreprises suisses cotées en bourse de taille moyenne (indice SMIM) a même augmenté de 37.4 % entre 2023 et 2024 pour atteindre 4.3 millions de francs. Alors que les rémunérations avaient de manière générale plutôt baissé entre 2014 et les années COVID, la tendance s'est ainsi nettement inversée depuis 2020 si bien que les rémunérations ont retrouvé en 2024 plus ou moins les mêmes niveaux que dix ans auparavant.

Face à ces hausses importantes, les actionnaires sont restés critiques. Le taux d'approbation moyen du rapport de rémunération des entreprises du SPI s'est élevé à 86.9 % en 2025, contre 85.1 % en 2024. Le rapport de rémunération reste ainsi le sujet le plus controversé lors des AG en Suisse. Ethos, de son côté, n'a recommandé d'approuver que 39.6 % des rapport de rémunération qui étaient soumis au vote des actionnaires cette année.

RAPPORTS DE DURABILITÉ : DES AVANCÉES QUI RESTENT INSUFFISANTES

L'autre fait marquant de cette saison des AG 2025 a été que les entreprises suisses cotées en bourse d'une certaine taille ont dû soumettre leur rapport de durabilité au vote de leurs actionnaires pour la deuxième année consécutive. Et pour la deuxième année consécutive également, Ethos a publié une étude sur la qualité et le niveau de transparence de ces rapports.

Les résultats de cette étude publiée au mois d'octobre se sont révélés plutôt mitigés. Le nombre de rapports soumis à une vérification externe a augmenté en comparaison avec l'année 2024, tout comme le nombre d'entreprises qui se sont fixées des objectifs climatiques validés par une instance scientifique indépendante (SBTi ou équivalent). Des progrès ont également été constatés dans le reporting des émissions de gaz à effet de serre, notamment parmi les institutions financières, qui sont toujours plus nombreuses à publier les émissions liées à leurs activités de crédits ou de financement.

En revanche, la qualité et le niveau de transparence des rapports soumis au vote restent largement insuffisants. Ethos n'a ainsi recommandé d'approuver que 39.7 % d'entre eux en 2025, contre 45.7 % une année auparavant. Le constat n'est guère plus favorable pour les entreprises du SMI puisque 11 sur 20 seulement ont fait l'objet d'une recommandation d'approbation de la part d'Ethos, soit autant qu'en 2024. Parmi les principaux motifs d'opposition figurent le manque de transparence, la qualité insuffisante des données publiées, et des objectifs ESG jugés comme pas assez ambitieux.

En conséquence de ces insuffisances, les rapports de durabilité ont été approuvés avec un taux moyen de 95.2 % des votes en 2025, contre 97.4 % un an plus tôt. On note par ailleurs que 22 rapports de durabilité ont été approuvés avec un taux d'approbation inférieur à 90 %, contre cinq seulement en 2024. « Cette hausse de la contestation des actionnaires traduit à la fois une professionnalisation des analyses et un durcissement des critères appliqués par les investisseurs », soulignait Vincent Kaufmann, directeur d'Ethos, lors d'une réunion organisée avec les médias.

DES COMPÉTENCES RENFORCÉES ET UNE CAMPAGNE D'ENGAGEMENT QUI CIBLE LES GÉRANTS D'ACTIFS

Outre les rapports de durabilité, certaines entreprises ont choisi de soumettre leur plan ou leur feuille de route climatique à l'approbation de leurs actionnaires lors d'un vote dit « Say on Climate ». Afin de pouvoir analyser l'efficacité et la crédibilité de ces stratégies et émettre des recommandations de vote éclairées à sa clientèle, Ethos Services SA a renouvelé la collaboration mise en place en 2024 avec l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME), le Forum pour l'investissement Responsable (FIR) et à la World Benchmarking Alliance (WBA). Comme l'année précédente, les analystes d'Ethos se sont notamment chargés des évaluations des entreprises cotées en Suisse et en Europe qui n'étaient pas déjà couvertes par WBA ou l'ADEME.

A ce titre, Ethos a notamment développé ces dernières années une méthodologie qui permet d'attribuer un score de température aux entreprises cotées en bourse. Intitulée « Ethos Climate Transition Ratings », cette méthodologie repose en partie sur la méthode ACT (« Assessing Low-Carbon Transition »), qui a notamment été développée par l'ADEME à partir de 2015 et qui permet d'évaluer la capacité d'une entreprise à s'inscrire dans une économie bas carbone. Cette méthode tient notamment compte des objectifs, des investissements, des activités, de la gouvernance, de la chaîne de valeur, des activités de lobbying et du modèle d'affaires d'une entreprise du point de vue de la protection du climat.

Enfin, pour s'assurer que les votes aux AG soient exécutés conformément à la volonté et aux préférences des détenteurs d'actifs, notamment sur les points à l'ordre du jour liés à la durabilité, Ethos et les membres de

l'EEP International ont lancé au mois d'avril 2025 une nouvelle campagne d'engagement ciblant les principaux gérants d'actifs présents en Suisse. L'objectif de cette campagne est de s'assurer que leurs droits de vote seront exercés de manière cohérente à l'avenir et, surtout, en adéquation avec leurs activités de dialogue menées avec les entreprises investies.

Concrètement, les membres de l'EEP International demandent aux gérants d'actifs ciblés par cette campagne – soit Amundi, BlackRock, Pictet, State Street, Swisscanto, UBS et Vanguard dans un premier temps – d'approuver les résolutions d'actionnaires dont l'objectif est la mise en place de stratégies climatiques ambitieuses, le respect des droits humains ou la réduction de l'impact environnemental d'une entreprise sur la biodiversité et la déforestation. Il s'agit également de responsabiliser davantage les membres des conseils d'administration en s'opposant, par exemple, à la réélection d'un président dont l'entreprise ne parviendrait pas à résoudre des problèmes importants en matière de durabilité ou à définir une stratégie suffisamment ambitieuse pour remédier à ses impacts négatifs. Cette campagne se déroulera sur plusieurs cycles d'AG annuelles et sera menée conjointement par des représentants d'Ethos, de la CPEG et de MBS Capital Advice.



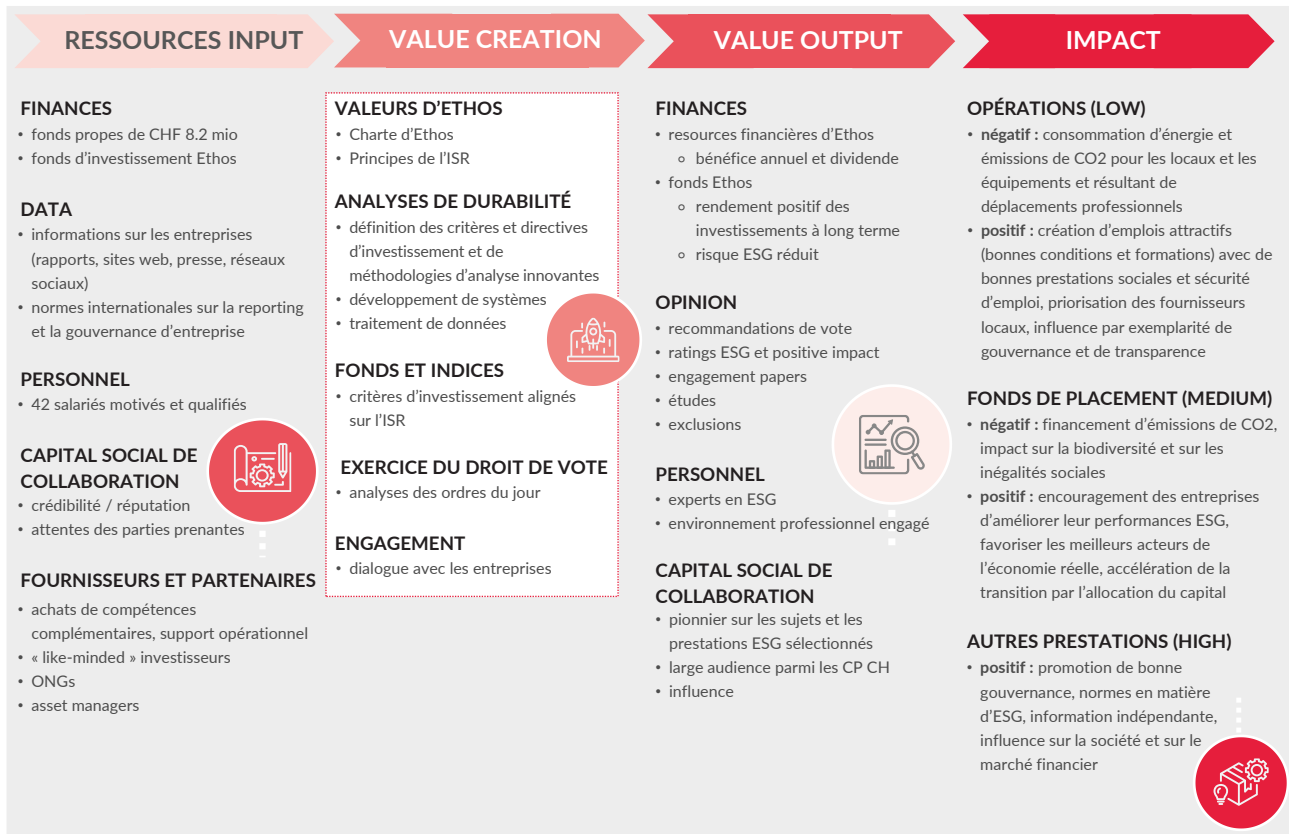


DURABILITÉ

1. Fondements de notre approche durable

1.1 CRÉATION DE VALEUR

En 2024, lors de la mise en place d'un rapport en référence à la Global Reporting Initiative (GRI), Ethos a conduit une réflexion sur son modèle de création de valeur. Ce modèle a facilité l'identification des différents enjeux et impacts d'Ethos Services.



1.2 DIALOGUE ET ENGAGEMENT AVEC LES PARTIES PRENANTES

Le dialogue continu avec les parties prenantes d'Ethos est un élément essentiel pour le pilotage de la stratégie d'entreprise ainsi que le développement de nouveaux services et prestations. Ce dialogue permet à Ethos de rester connectés en permanence au marché et de prendre les bonnes décisions en tant qu'entreprise, tout en accompagnant sa clientèle dans ses besoins et ses défis.

Afin d'élaborer une matrice de matérialité pour Ethos, un processus de dialogue plus formel a été mis en place en 2024. Un questionnaire a été envoyé à différents groupes de parties prenantes afin d'identifier les

différents enjeux de durabilité et mesurer leur niveau d'importance en fonction des différentes parties prenantes. Les réponses recueillies ont servi à l'élaboration de la matrice de matérialité d'Ethos. En 2025, le dialogue avec l'ensemble des parties prenantes, via les canaux listés ci-dessous, s'est poursuivi.

Cette année, Ethos s'est particulièrement concentré sur son personnel en menant notamment une enquête de satisfaction. Le taux de réponse de 98 % témoigne d'un fort engagement de la part des employées et employés d'Ethos. Plus d'informations sur les résultats de cette enquête, ainsi que sur les mesures prévues pour répondre aux demandes des collaborateurs et collaboratrices, figurent dans le chapitre « Responsabilité sociale » à la page 35.

PARTIES PRENANTES	SUJETS DE DIALOGUE ET ATTENTES	CANAUX DE DIALOGUE ET FRÉQUENCE
Clientèle	Demandes spécifiques sur les produits d'Ethos	<ul style="list-style-type: none"> dialogue continu réunions conférences et événements envoi d'un questionnaire annuel
Membres de la Fondation Ethos	Business model et opérations durables et responsables	<ul style="list-style-type: none"> dialogue continu réunions
Personnel	Attirer, retenir et développer une main d'œuvre qualifiée Diversité et inclusion Conditions de travail et respect des droits humains	<ul style="list-style-type: none"> dialogue continu revue de performance annuelle possibilités de formations
Membres des Conseils	Business model et opérations durables et responsables	<ul style="list-style-type: none"> dialogue continu réunions
Actionnariat	Business model et opérations durables et responsables	<ul style="list-style-type: none"> assemblée générale
Partenaires	Business model et opérations durables et responsables	<ul style="list-style-type: none"> dialogue continu associations
Prestataires et fournisseurs	Business model et opérations durables et responsables	<ul style="list-style-type: none"> dialogue continu
Acteurs de la finance durable	Collaboration Partenariat	<ul style="list-style-type: none"> associations événements
Collectivités publiques	Business model et opérations durables et responsables	<ul style="list-style-type: none"> dialogue continu événements

1.3 ENJEUX MATÉRIELS

Ethos a pour mission de promouvoir l'investissement socialement responsable. À l'heure où les rapports de durabilité et climatiques sont obligatoires en Europe et pour les grandes entreprises en Suisse, Ethos Services a souhaité montrer l'exemple et décidé de volontairement préparer un rapport de durabilité en référence à un standard de reporting reconnu.

Le choix du standard s'est porté sur les normes de la Global Reporting Initiative (GRI). Le présent rapport est le deuxième établi en référence aux normes GRI.

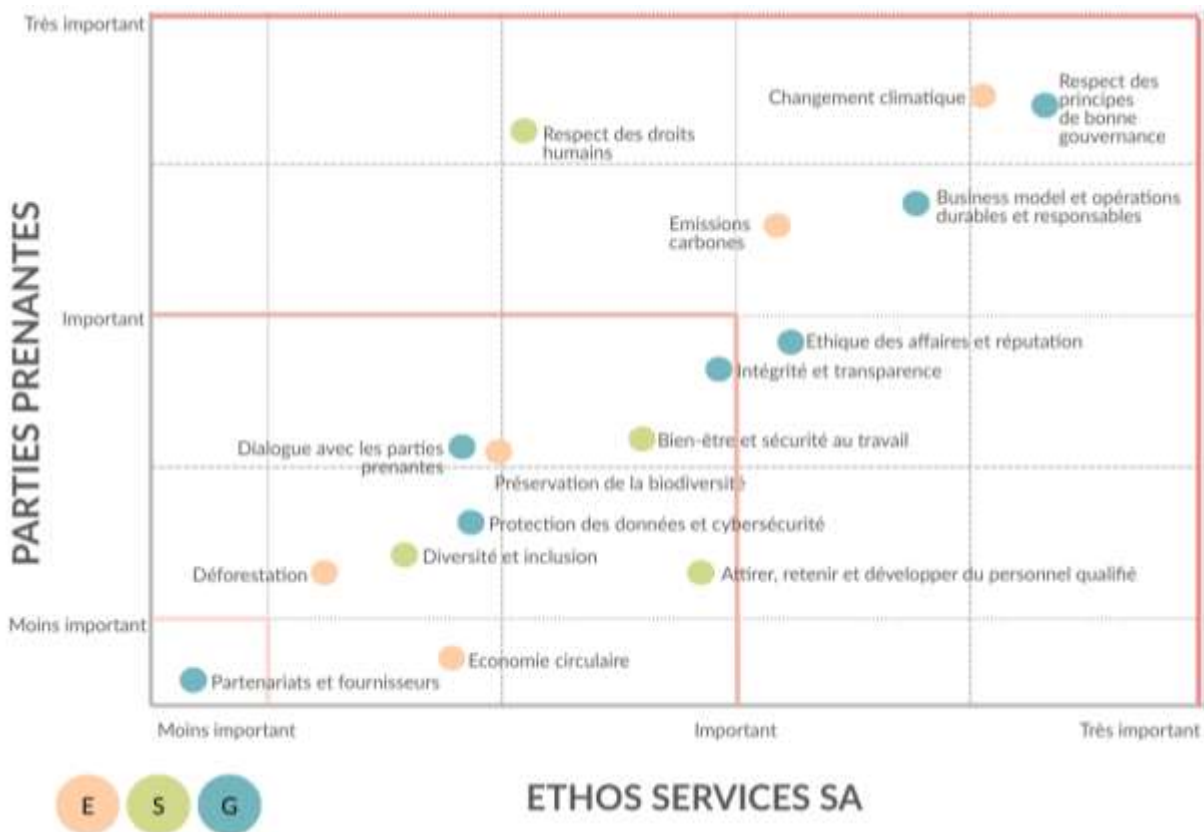
Conformément aux exigences des normes GRI, Ethos a mené une analyse approfondie de ses enjeux matériels et les a hiérarchisés selon leur importance, tant pour l'entreprise que pour l'ensemble de ses parties prenantes.

Le résultat de cette analyse sont présentés dans la matrice ci-dessous.

Davantage d'informations sur la définition des enjeux matériels, ainsi que leur niveau d'importance, sont disponible sur le site internet d'Ethos.

Le dialogue mené en 2025 avec l'ensemble des parties prenantes a permis de confirmer la pertinence des priorités identifiées en 2024.

Par ailleurs, comme l'année précédente, Ethos a décidé de soumettre certains indicateurs clés ESG/non-financiers à une assurance externe et poursuit cette démarche pour l'exercice 2025 (voir page 57).



2. Gouvernance

2.1 BUTS

La société Ethos Services a été créée sous forme de société anonyme en juin 2000. Elle assure l'ensemble des activités d'investissement et de conseil du Groupe Ethos. Elle est spécialisée dans le domaine de l'investissement socialement responsable (ISR). Les différents types de produits proposés par Ethos Services SA sont présentés dans ce rapport.

Ethos Services SA intègre dans toutes ses activités le concept de développement durable et les principes de la Charte de la Fondation Ethos. L'article 2 des statuts précise qu'Ethos Services doit avoir un impact positif important sur la société et l'environnement, dans le cadre de ses activités commerciales et opérationnelles.

Ses prestations s'adressent à la fois à une clientèle institutionnelle et privée, suisse et étrangère.

2.2 STRUCTURE

2.2.1 GROUPE ETHOS

2.2.1.1 STRUCTURE ET GOUVERNANCE

Ethos Services SA fait partie du Groupe Ethos en étant contrôlée à 69.64 % par la Fondation Ethos. Les activités des deux entités se fondent sur les buts précisés dans la Charte d'Ethos et les Principes d'Ethos pour l'ISR, eux-mêmes fondés sur le concept de développement durable.

Le Groupe Ethos privilégie une information transparente aussi bien par rapport à ses membres, respectivement ses actionnaires, que vis-à-vis de la société civile en général. Le Groupe Ethos veille à maintenir son indépendance envers les sociétés analysées et un professionnalisme dans toutes ses activités.

La Fondation Ethos est placée sous la surveillance du Département fédéral de l'intérieur. La législation sur les fondations donne les pouvoirs au conseil de fondation. Cependant, pour garantir un échange de vue et permettre aux membres de s'exprimer sur la gouvernance de la Fondation, une Assemblée ordinaire des membres est organisée annuellement durant laquelle les membres peuvent exprimer des recommandations à l'attention du conseil de fondation. Aussi bien la Fondation Ethos qu'Ethos Services SA se soumettent volontairement à une révision ordinaire de leurs comptes, bien que les conditions d'une telle révision ne soient pas réunies. En plus de la révision volontaire des comptes, Ethos Services SA se soumet également volontairement à une assurance externe pour certains indicateurs ESG.

2.2.1.2 RÉPARTITION DES RÔLES DES PRÉSIDENTS

Dans le cadre de la répartition des tâches entre les deux présidences, le président de la Fondation a des tâches spécifiques en matière de communication et de représentation d'Ethos. La présidente d'Ethos Services SA assure, quant à elle, la supervision des activités opérationnelles.

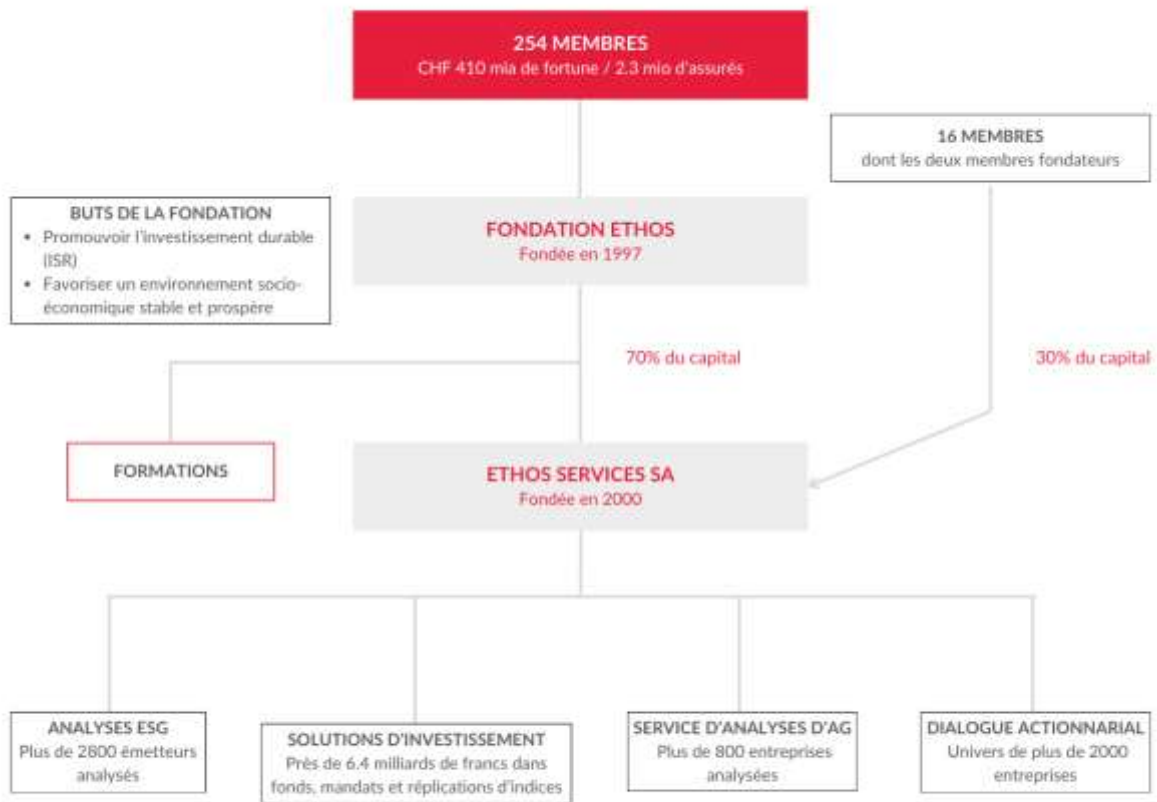
Un membre du conseil de fondation d'Ethos siège au conseil d'administration d'Ethos Services SA en qualité de représentant de la Fondation Ethos, actionnaire majoritaire d'Ethos Services SA. Dans un souci de coordination, des séances régulières sont organisées entre le président du conseil de fondation, la présidente du conseil d'administration, le directeur et le directeur adjoint.

2.2.1.3 PARTENARIATS ET ADHÉSIONS À DES GROUPES ET ASSOCIATIONS

La plupart des adhésions à des associations de promotion du développement durable sont signées à travers la Fondation Ethos.

Une liste complète est disponible dans le rapport de la Fondation au chapitre « Participation d'Ethos à des regroupements ».

STRUCTURE DU GROUPE ETHOS



2.2.2 STRUCTURE DU CAPITAL

Au 31.12.2025, Ethos Services SA disposait d'un capital nominal de 1'436'000 francs, réparti en 1436 actions d'une valeur nominale de 1000 francs. Le capital était détenu à 69.64 % par la Fondation Ethos et à 30.36 % par 16 membres de la Fondation (voir liste des actionnaires ci-dessous). En 2025, Ethos Services a vendu les 10 actions propres qu'elle détenait à un des actionnaires. Chaque actionnaire disposait d'une période de trois mois pour faire une offre. Ce processus avait été validé lors de l'assemblée générale.

2.2.3 ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

L'assemblée générale ordinaire a eu lieu le 17.06.2025. L'ensemble des points à l'ordre du jour a été accepté. Le procès-verbal de l'assemblée contenant le résultat des votes est disponible sur le site internet.

ACTIONNAIRES D'ETHOS SERVICES SA AU 31.12.2025

	INSTITUTION	SIÈGE	POURCENTAGE
1	Fondation Ethos	Genève	69.64 %
2	Pensionskasse Post	Berne	6.96 %
3	Retraites Populaires	Lausanne	6.96 %
4	Caisse de prévoyance de l'État de Genève (CPEG)	Genève	6.96 %
5	Pensionskasse Bühler AG Uzwil	Uzwil	2.09 %
6	Luzerner Pensionskasse	Lucerne	1.39 %
7	Stiftung Abendrot	Bâle	1.39 %
8	Caisse paritaire de prévoyance de l'industrie et de la construction (CPPIC)	Genève	1.04 %
9	Prosperita Stiftung für die berufliche Vorsorge	Berne	1.04 %
10	Gebäudeversicherung Luzern	Lucerne	0.70 %
11	Pensionskasse der Gemeinde Weinfelden	Weinfelden	0.70 %
12	Fondation de prévoyance NODE LPP	Genève	0.35 %
13	Fondation rurale de prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité	Lausanne	0.35 %
14	Fonds cantonal de compensation de l'assurance maternité	Genève	0.14 %
15	Fonds cantonal de compensation des allocations familiales	Genève	0.14 %
16	Caisse de pensions du personnel de Naef & Cie SA	Genève	0.07 %
17	Terre des hommes Schweiz (Sektion deutsche Schweiz)	Bâle	0.07 %
	TOTAL		100.00 %

2.3 CONSEIL D'ADMINISTRATION

Ethos Services SA est composée de plusieurs organes qui sont l'assemblée générale, le conseil d'administration et l'organe de révision. La structure et la composition de chaque organe sont décrits de manière détaillée dans les statuts d'Ethos Services SA dans la partie « III. Organisation de la société ».

L'organe qui détient le pouvoir suprême de la société est l'assemblée générale. Les membres du conseil d'administration sont élus par l'assemblée générale pour des mandats d'une année, renouvelables. Les cinq membres du conseil d'administration ont été réélus pour un mandat d'une année lors de l'assemblée générale 2025. Le conseil d'administration a ensuite reconduit Beth Krasna dans sa fonction de présidente et Philippe Doffey dans celle de vice-président.

Un membre du conseil de la Fondation Ethos siège au sein du conseil d'administration d'Ethos Services SA en tant que représentant de la Fondation Ethos.

Les statuts d'Ethos Services SA et le règlement d'organisation règlent les points essentiels du fonctionnement et de l'organisation du conseil d'administration. Ils sont disponibles sur le site internet d'Ethos. L'article 20 des statuts précise notamment que dans le processus de décision, le conseil d'administration et les dirigeants doivent tenir compte des intérêts à court et à long terme d'Ethos Services, de ses filiales et de leurs fournisseurs, du but de la société de créer un impact matériel positif sur la société et l'environnement, ainsi que de l'impact de leurs actions envers les parties prenantes.

Le conseil d'administration procède annuellement à une évaluation de sa performance. Au cours de cet exercice, il examine les performances antérieures et consulte l'ensemble des membres du conseil pour identifier les actions à améliorer. Une matrice des compétences est également élaborée afin de comparer les compétences actuelles au sein du conseil avec celles requises pour relever les défis à moyen et long terme d'Ethos Services SA. Ces différentes analyses sont menées en interne.

COMPOSITION AU 31 DÉCEMBRE 2025

MEMBRE	FONCTION	ANNÉE DE NAISSANCE	AU CONSEIL DEPUIS	COMITÉ D'AUDIT ET DES RISQUES	COMITÉ DE GESTION	COMITÉ ESG & DIGITALISATION
Beth Krasna	Présidente	1953	2018	-	-	Présidente
Philippe Doffey	Vice-président	1960	2012	Président	-	-
Dominique Becht	Membre	1969	2020	-	Président	-
Nicole Beiner	Membre	1964	2020	Membre	Membre	-
Cornelia Diethelm	Membre	1972	2019	-	-	Membre

Les CV détaillés et actualisés sont disponibles sur le [site internet d'Ethos](#).



BETH KRASNA

(1953, Suisse et Américaine)

Présidente du conseil d'administration d'Ethos Services depuis juin 2018

Activité professionnelle et principaux mandats :

- Vice-présidente du conseil d'administration de Symbiotics Group
- Membre du conseil d'AVICEN SA
- Coach chez EXCO Leadership (USA)



PHILIPPE DOFFEY

(1960, Suisse)

Membre du conseil d'administration d'Ethos Services depuis 2012

Vice-président du conseil d'administration depuis 2017

Activité professionnelle et principaux mandats :

- Administrateur indépendant et consultant
- Président de la Fondation Foot Avenir
- Vice-président du conseil stratégique du CHUV
- Membre du conseil de fondation de la Caisse de pension ECA-RP
- Membre du conseil de fondation de Previva (depuis janvier 2026)
- Membre du conseil de la Fondation Michel Torche
- Trésorier de la Fondation Toms Pauli



DOMINIQUE BECHT

(1969, Suisse)

Membre du conseil d'administration d'Ethos Services depuis juin 2020, auparavant membre du conseil de fondation depuis 2019 en tant que représentant de la Fondation Abendrot

Activité professionnelle et principaux mandats :

- Chef du département Gestion de la Fondation Abendrot
- Entrepreneur indépendant dans le secteur alimentaire (Solomania GmbH)
- Membre du conseil d'administration d'EBL Wind AG
- Membre du conseil d'administration de Faircapital SA
- Membre du conseil de fondation de Renaissance PME (depuis janvier 2026)
- Membre du comité de Swiss Sustainable Finance



NICOLE BEINER

(1964, Suisse)

Membre du conseil d'administration d'Ethos Services depuis juin 2020

Activité professionnelle et principaux mandats :

- Propriétaire et directrice de Beiner conseil d'entreprises SA
- Senior Advisor du centre de formation pour les professionnels de l'investissement (AZEK)
- Membre de la commission d'exams de la Swiss Financial Analysts Association (SFAA)
- Vice-présidente du conseil d'administration de BSR Black Swan Resilience SA
- Vice-présidente du conseil d'administration des Rentes Genevoises
- Membre du conseil d'administration de Gonet & Cie SA
- Membre du conseil d'administration de Procimmo Group
- Membre du conseil d'administration des sociétés du Pôle hôtelier de la Fondation Sandoz



CORNELIA DIETHELM

(1972, Suisse)

Membre du conseil d'administration d'Ethos Services depuis 2019

Représentante de la Fondation Ethos au conseil d'administration d'Ethos Services

Activité professionnelle et principaux mandats :

- Propriétaire et directrice générale de Shifting Society AG
- Copropriétaire de Datenschutzpartner AG
- Fondatrice du Centre for Digital Responsibility (CDR)
- Membre du conseil d'administration de Metron AG

- Membre du conseil d'administration de Sparkasse Schwyz AG
- Responsable de filière d'études et chargée de cours à la Haute école de gestion de Zurich

2.3.1 ACTIVITÉS

Le tableau ci-dessous présente le nombre de séances du conseil d'administration, du comité d'audit et des risques, du comité de gestion et du comité ESG & Digitalisation, ainsi que la participation individuelle aux séances de chacun des membres.

Tout au long de l'année, le conseil d'administration a régulièrement été informé par la direction de l'évolution des activités. Lors de la séance stratégique annuelle, tenue conjointement avec le conseil de fondation d'Ethos, une réflexion a été menée sur le positionnement de la Fondation Ethos et son engagement au sein de la société civile, ainsi que sur les orientations stratégiques à moyen et long terme de la société Ethos Services SA.

En 2024, le conseil d'administration a mis à jour la matrice des compétences de ses membres, en collaboration avec le conseil de la Fondation Ethos. Les deux conseils ont également revalidé le modèle de gouvernance des deux entités.

PARTICIPATION AUX SÉANCES 2025

MEMBRE	CONSEIL	COMITÉ D'AUDIT ET DES RISQUES	COMITÉ DE GESTION	COMITÉ ESG & DIGITALISATION
Beth Krasna	11*	2	4	2
Philippe Doffey	10*	2	-	-
Dominique Becht	6*	-	4	-
Nicole Beiner	11*	2	4	-
Cornelia Diethelm	11*	-	-	2
TOTAL	11*	2	4	2

* dont :

- une séance stratégique de deux jours tenue conjointement avec le conseil de fondation d'Ethos en septembre 2025 et deux autres séances conjointes en mars et décembre 2025
- cinq séances extraordinaires du conseil d'administration, dont deux par visioconférence, qui s'intègrent dans le cadre de la réflexion du conseil d'administration sur sa succession

En décembre 2025, le conseil d'administration d'Ethos Services SA a pris la décision de proposer à l'Assemblée générale ordinaire du 16 juin 2026 un nouveau membre au Conseil d'administration.

2.4 DIRECTION ET ADMINISTRATION

2.4.1 COMPOSITION

La direction d'Ethos Services SA est composée d'un directeur, d'un directeur adjoint et de cinq membres. Le directeur préside la direction, dont les décisions sont prises à la majorité simple des voix.

Les CV détaillés et actualisés sont disponibles sur le [site internet d'Ethos](#).

DIRECTION



VINCENT KAUFMANN

(1980, Suisse)

Directeur

Vincent Kaufmann est directeur de la Fondation Ethos et de la société Ethos Services depuis juin 2015. D'octobre 2020 à janvier 2023, il a également été Head Proxy Voting and Swiss ESG & Engagement ad interim. Il a rejoint Ethos en 2004 comme Corporate Governance Analyst, puis il a travaillé successivement comme Senior Analyst et Deputy Head Corporate Governance. Depuis 2011, il a été membre de la direction d'Ethos Services, responsable en particulier de la gestion de fortune, et directeur adjoint depuis 2013.

De juin 2019 à juin 2025, il a été membre du comité de Swiss Sustainable Finance.

Après un master en gestion d'entreprise de l'Université de Genève en 2004, Vincent Kaufmann a obtenu en 2009 le diplôme fédéral d'expert en finance et controlling.



ANTHONY GLOOR

(1981, Suisse)

Directeur adjoint

Anthony Gloor a rejoint Ethos en 2015 en tant que membre de la Direction et est Directeur adjoint depuis janvier 2021. Il est responsable de l'administration générale, des budgets et de la comptabilité, des publications et des instruments de communication, du développement des technologies ainsi que du système de contrôle interne et de la conformité aux normes. En parallèle à sa fonction chez Ethos, il est professeur vacataire à la Haute école de gestion de Genève (HES-SO) au sein de la filière « Economie d'entreprise ».

Anthony Gloor est titulaire d'un master en systèmes d'information et de communication de l'Université de Genève, avec spécialisation en gestion d'entreprise. Il dispose également du diplôme d'auditeur de systèmes d'information décerné par l'ISACA (Information Systems Audit and Control Association) et du certificat en management et contrôle du risque de l'IIA (Institute of Internal Auditors).



FANNY EBENER

(1985, Suisse)

Co-Head Proxy Voting

Fanny Ebener a été nommée Co-Head Proxy Voting et membre de la direction d'Ethos Services en juillet 2024. À ce titre, elle est responsable du domaine des recommandations de vote effectuées par Ethos. Elle est également chargée d'effectuer des analyses des assemblées générales, d'engager le dialogue avec les sociétés, d'effectuer des évaluations environnementales, sociales et de gouvernance des sociétés, ainsi que de mener des études spécifiques dans le domaine ESG. Fanny Ebener a été engagée en 2009 comme analyste corporate governance. Elle a été nommée Senior Analyst en 2011, puis Senior Proxy Voting Manager en 2018.

Fanny Ebener a obtenu en 2009 un Master en gestion d'entreprise de l'Université de Genève.



DAVID JEANNET

(1982, Suisse)

Head Responsible Investment & Sustainability Research

David Jeannet est Head Responsible Investment & Sustainability Research. À ce titre, il est responsable du suivi de la gestion externe des fonds, mandats et indices Ethos et des activités liées aux analyses et ratings ESG des sociétés. David Jeannet a rejoint Ethos en janvier 2019 en tant que Senior Business Development Manager.

Après un Master en relations internationales de l'Institut de hautes études internationales et du développement (IHEID) en 2007, David Jeannet a obtenu en 2015 un Diploma of Advanced Studies (DAS) en Management Durable de l'Université de Genève.



MATTHIAS NARR

(1981, Suisse)

Head Engagement

Matthias Narr est Head Engagement auprès d'Ethos. À ce titre, il est responsable de la direction du programme de dialogue EEP et des activités d'engagement effectuées par Ethos. Matthias Narr a rejoint Ethos en mars 2017 en qualité de Senior Engagement Specialist. Il est membre du Stewardship Advisory Committee des PRI.

Matthias Narr a étudié les sciences politiques, l'histoire de l'économie et le droit international à l'Université de Zurich ainsi qu'à l'Université de Paris X et est titulaire d'un master.



ROMAIN PERRUCHOUD

(1983, Suisse)

Co-Head Proxy Voting

Romain Perruchoud a été nommé Co-Head Proxy Voting et membre de la direction d'Ethos Services en juillet 2024. À ce titre, il est responsable du domaine des recommandations de vote effectuées par Ethos. Il est également chargé d'effectuer des analyses des assemblées générales, d'engager le dialogue avec les sociétés, d'effectuer des évaluations environnementales, sociales et de gouvernance des sociétés, ainsi que de mener des études spécifiques dans le domaine ESG. Romain Perruchoud a rejoint Ethos en qualité d'analyste corporate governance en 2015. Il a été nommé Senior ESG Analyst en 2018, puis Senior Proxy Voting Manager en 2023.

Romain Perruchoud est titulaire d'un Master en droit international et européen ainsi que d'un Master en business law de l'Université de Genève.



MICHAEL SPALDING

(1967, Suisse)

Head Client Relations

Michael Spalding est membre de la direction d'Ethos Services depuis 2011, responsable des relations avec les membres et les clients d'Ethos. Il a été engagé en 2010 en qualité de senior relationship manager auprès du bureau d'Ethos à Zurich.

Michael Spalding est économiste d'entreprise, diplômé de la Haute école de gestion de Zurich (HWV). Il est également titulaire du diplôme d'analyste CIIA (Certified International Investment Analyst).

2.4.2 FONCTIONNEMENT

La direction assure la responsabilité de l'administration d'Ethos Services SA. Au 31.12.2025, la société occupait 44 collaborateurs et collaboratrices (19 femmes et 25 hommes) pour 38.9 postes de travail à plein temps (42 personnes et 37.1 postes de travail à plein temps au 31.12.2024). Huit personnes ont effectué des missions temporaires dans le courant de l'année 2025.

Toutes les opérations d'Ethos sont localisées en Suisse, dans les cantons de Genève et de Zurich où l'entreprise paie ses impôts. Ethos respecte strictement les lois et règlements en vigueur en Suisse et se conforme volontairement chaque année à une révision ordinaire de ses comptes.

2.5 RAPPORT DE RÉMUNÉRATION

2.5.1 CONSEIL D'ADMINISTRATION

La rémunération du conseil d'administration est régie par l'article 8 du règlement d'organisation d'Ethos Services SA et l'article 19 des statuts d'Ethos Services SA.

Les honoraires du conseil d'administration d'Ethos Services SA ont été fixés par lui-même. Le rapport de rémunération fait l'objet d'un vote consultatif à l'assemblée générale ordinaire de la société.

La présidente du conseil d'administration d'Ethos Services SA reçoit 30'000 francs annuellement par taux d'activité de 10 %. Sa charge de travail est estimée en 2025 à un taux d'activité de 30 % d'un plein temps. Ce taux sera réduit à 20 % dès 2026 selon la décision prise par le conseil d'administration d'Ethos Services SA lors de sa séance du 4 décembre 2025.

Le vice-président du conseil d'administration reçoit une indemnité supplémentaire de 3000 francs par an et les présidents des comités de 1500 francs.

Les autres membres du conseil d'administration d'Ethos Services SA reçoivent un montant forfaitaire de 7000 francs par année, ainsi qu'une rémunération par séance à laquelle ils participent. Celle-ci est fonction de la durée de la séance :

Séance < 3 heures	CHF 750
Séance de 3 à 5 heures	CHF 1'125
Séance > 5 heures	CHF 1'500

HONORAIRES VERSÉS AU CONSEIL D'ADMINISTRATION EN 2025

MEMBRE	HONORAIRES
Beth Krasna	CHF 90'000
Philippe Doffey	CHF 21'625
Dominique Becht	CHF 20'500
Nicole Beiner	CHF 23'500
Cornelia Diethelm*	CHF 16'938
TOTAL	CHF 172'563

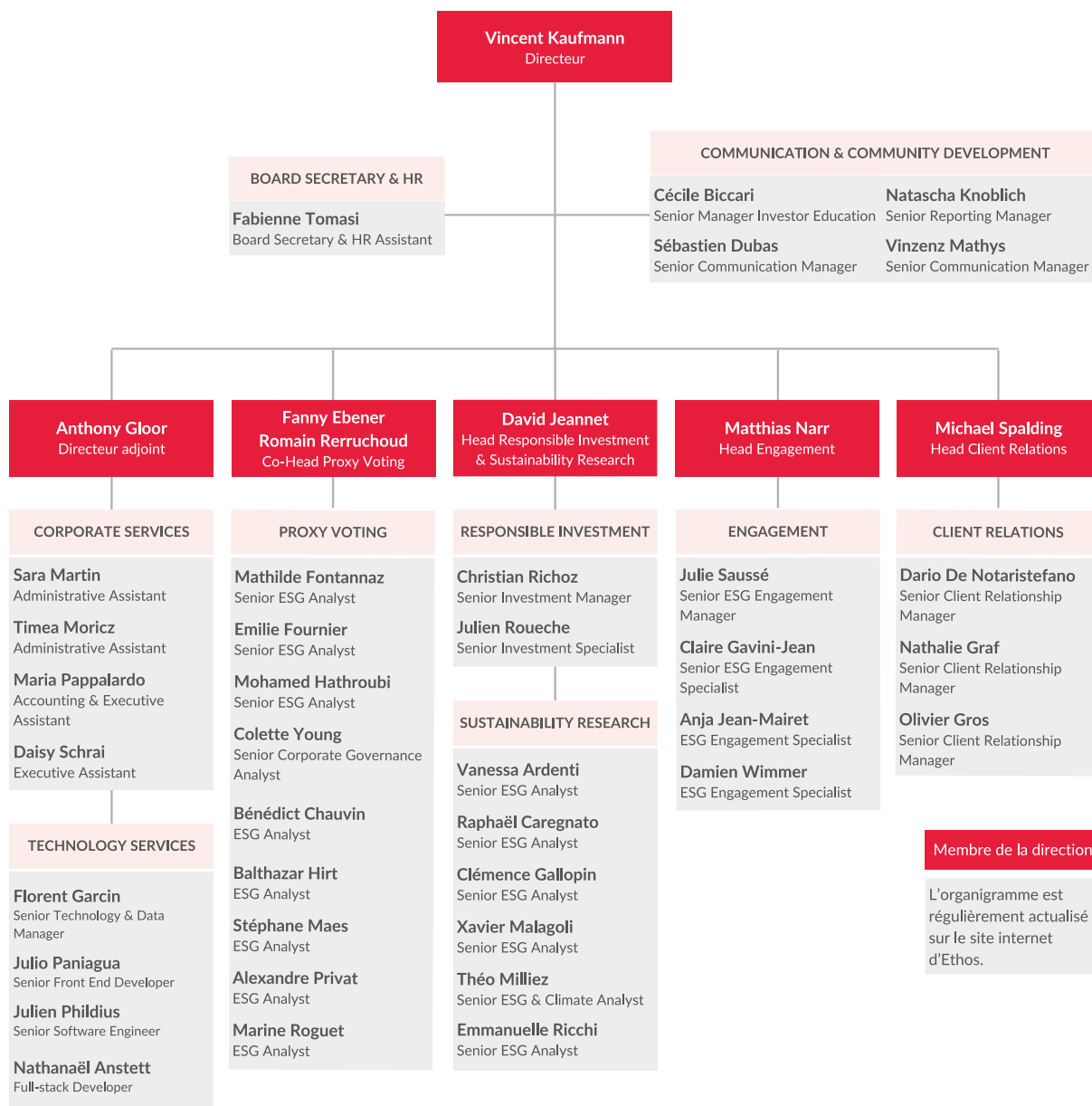
* Pour les séances conjointes entre le conseil de fondation d'Ethos et le conseil d'administration d'Ethos Services SA, C. Diethelm, qui siège aux deux conseils, reçoit 50 % des honoraires de séance par conseil.

2.5.2 DIRECTION ET PERSONNEL

Le conseil d'administration fixe l'enveloppe globale des traitements du personnel, ainsi que la rémunération des membres de la direction. Pour reconnaître la contribution de l'ensemble des collaborateurs et collaboratrices à la croissance continue d'Ethos Services SA, une participation au bénéfice est distribuée au personnel lorsque cela est possible. Pour l'exercice 2025, cette participation a pu être versée et s'est élevée à un montant global de 95'147 francs. La prime consiste en une somme de 2000 francs par personne, adaptée au taux d'activité et complétée par un montant lié à l'ancienneté (100 francs par année complète). En complément, au vu des bons résultats d'Ethos Services SA, le conseil d'administration a décidé d'octroyer en décembre 2025 une prime unique exceptionnelle de 1000 francs par personne et adaptée au taux d'activité. Cela représente un montant additionnel de 36'873 francs. Les salaires sont en principe indexés chaque année sur l'inflation. Sur la base de l'inflation 2024, les salaires ont été adaptés de 1 % en 2025.

Pour l'exercice 2025, le montant total des traitements versés par Ethos Services SA s'est élevé à 5'589'045 francs (y compris la participation au bénéfice et la prime unique exceptionnelle de décembre 2025). En fin d'année, l'échelle des traitements appliquait un ratio de 2.6 entre la rémunération du directeur et la médiane des salaires des autres personnes. Le directeur est la personne la mieux rémunérée. En 2025, il a reçu une rémunération fixe brute de 306'000 francs, ainsi que 5100 francs dans le cadre des primes versées à l'ensemble du personnel.

2.5.3 ORGANIGRAMME D'ETHOS SERVICES SA AU 31.12.2025



2.6 VALEURS ET CONDUITE DES OPÉRATIONS

Ethos Services SA intègre dans toutes ses activités le concept de développement durable et les principes de la [Charte de la Fondation](#) Ethos. Cette dernière poursuit les deux buts suivants :

- favoriser la prise en compte, dans les activités d'investissement, des principes du développement durable et des règles de bonne pratique en matière de gouvernement d'entreprise.
- promouvoir un environnement socio-économique stable et prospère, au bénéfice de la société civile dans son ensemble et qui préserve les intérêts des générations futures.

En plus de la Charte de la Fondation, d'autres politiques régissent le cadre des opérations ainsi que la conduite d'Ethos Services SA dans le but d'assurer un comportement exemplaire.

Il s'agit des documents suivants :

- [Code de conduite Ethos](#) ;
- [Règlement concernant les conflits d'intérêts et les cadeaux](#) ;
- [Human Rights Statement](#) ;
- [UN Global Compact](#).

Les différents aspects y sont adressés :

2.6.1 GESTION DES CONFLITS D'INTÉRÊTS, DE LA CORRUPTION, DES MÉCANISMES DE COMMUNICATION ET CONFORMITÉ AUX LÉGISLATIONS AINSI QU'AUX RÉGLEMENTATIONS INTERNES

Ethos définit qu'il y a un conflit d'intérêt lorsqu'un membre du conseil de fondation d'Ethos, du conseil d'administration d'Ethos Services, de la direction de la Fondation Ethos ou de la direction d'Ethos Services a des intérêts significatifs d'ordre personnel, financier ou d'autre nature, qui pourraient entrer en conflit avec les intérêts de la Fondation Ethos ou d'Ethos Services.

Dans son document « Règlement concernant les conflits d'intérêts et les cadeaux » Ethos régit l'obligation d'annonce ainsi que le comportement en cas d'annonce. En plus de ce document, l'article 10 du règlement d'organisation d'Ethos Services complète le règlement des conflits d'intérêts.

Le code de conduite d'Ethos applicable à toutes les entités du Groupe Ethos, notamment la Fondation et Ethos Services SA, couvre les sujets tels que le respect des lois et l'intégrité, la loyauté, la concurrence et la lutte contre la corruption, les relations entre le personnel, ainsi que d'autres parties prenantes telles que les membres et actionnaires, la clientèle, les fournisseurs, la société civile et les médias. Les instances dirigeantes d'Ethos veillent à ce que ce code soit respecté et agissent en tant qu'exemple. En cas de violation du code, les articles 7c et 7d prévoient un mécanisme de signalement.

Le code prévoit qu'« Ethos n'offre pas de cadeaux ou d'autres avantages, directs ou indirects, à des tiers ou à leurs proches en vue d'obtenir une décision en sa faveur, une information ou tout autre avantage. »

Tous les contrats d'emploi chez Ethos incluent la prise de connaissance et la confirmation d'un engagement au respect des règlements et codes suivants :

- Code de conduite d'Ethos Services SA (mars 2019)
- Règlement du personnel (décembre 2023)
- Clause de confidentialité RH (septembre 2025)
- Règlement concernant les conflits d'intérêt et les cadeaux (décembre 2018)
- Charte et Directives ASIP (octobre 2011)

Le code de conduite repose sur les valeurs précisées dans la Charte du Groupe Ethos, elle-même fondée sur le concept de développement durable. Cela implique une vision à long terme, un respect des plus hauts standards en matière d'éthique des affaires et une attention à l'ensemble des parties prenantes du Groupe Ethos. En 2025, les directives mentionnées ci-dessus ont été signées par l'intégralité des équipes et des membres des conseils.

Comme en 2024, aucun cas de non-conformité ou de corruption n'a été signalé en 2025.

Dans la continuité de sa mission, Ethos entretient un dialogue avec les instances réglementaires et politiques

en Suisse. Ce dialogue se concrétise par des prises de position lors des procédures de consultation, ainsi que par des échanges avec des organisations faitières et des personnes actives en politique.

L'« advocacy » d'Ethos a pour objectif d'améliorer les conditions-cadres afin de favoriser, dans les activités d'investissement, la prise en compte des principes du développement durable et des bonnes pratiques en matière de gouvernance d'entreprise.

En 2025, Ethos a répondu à trois consultations publiques.

En tant que membre du conseil d'administration de Swiss Sustainable Finance (SSF) jusqu'en juin 2025, le directeur a contribué à la promotion des bonnes pratiques de l'ISR dans le secteur financier en Suisse.

Enfin, soucieuse de préserver sa neutralité et son indépendance, Ethos ne réalise aucune donation ni contribution politique.

2.6.2 GESTION DES RISQUES CLÉS

Le conseil d'administration a intégré la gestion des impacts négatifs au mécanisme de gestion des risques. Un suivi de différents indicateurs de risques est effectué lors de chaque séance du conseil d'administration, par le biais des informations remontées par la direction. L'équipe de vente joue également un rôle clé dans la gestion des réclamations en étant le premier point de contact avec les clients. Les membres de cette dernière recueillent les retours, documentent les problèmes et s'assurent de leur résolution rapide en collaboration avec les équipes internes concernées.

Comme en 2024, aucun risque ne s'est matérialisé en 2025.

2.6.3 TRANSPARENCE ET COMPORTEMENT ANTI-CONCURRENTIEL

Dans un contexte dans lequel le « greenwashing » sur les produits financiers et les pratiques anticoncurrentielles peuvent être un risque significatif de réputation, l'article 4a du code de conduite prévoit qu'« Ethos se comporte de manière loyale et honnête vis-à-vis de ses concurrents et veille à avoir un comportement exemplaire sur les marchés financiers, en particulier dans le cadre de la distribution de ses fonds de placement. ».

À cet effet et par principe de précaution, Ethos se soumet à des audits volontaires de ses fonds pour attester de la véracité des attributs de vente mis en avant.

En 2025, aucune action en justice pour cause de comportement ou pratique anticoncurrentielle contre Ethos n'a été lancée. C'était le même cas en 2024.

2.6.4 LUTTE CONTRE LA DISCRIMINATION

L'article 5b du code de conduite d'Ethos, prévoit qu'« Ethos n'accepte aucune forme de discrimination, qu'elle soit basée sur l'origine, le sexe, l'âge, l'orientation sexuelle, la nationalité, la religion ou le handicap ».

Comme en 2024, aucun cas de discrimination n'a été rapporté en 2025.

MESURES D'ANNONCES

En cas de demande de conseils ou de préoccupations, la clientèle d'Ethos s'adresse directement aux Customer Relationship Managers (CRM). L'information est ensuite remontée à la direction et traitée au sein des équipes si nécessaire.

En cas de problèmes de la part des collaborateurs et collaboratrices, ils ont la possibilité de contacter une personne de confiance (voir page 35 dans le chapitre « Responsabilité sociale »). Ce mécanisme garantit l'anonymat et protège chaque collaborateur ou collaboratrice contre toute mesure de représailles en lien avec son utilisation.

Pour les demandes externes, toute personne peut contacter Ethos par le biais de l'adresse email info@ethosfund.ch. Ethos s'applique à répondre dans les 48 heures.

2.6.5 GOUVERNANCE CLIMATIQUE ET DE DURABILITÉ

La stratégie climatique a été validée par les assemblées générales du Groupe Ethos. La mise en œuvre et l'exécution de la stratégie du Groupe Ethos, y compris la stratégie climatique, incombe au conseil d'administration d'Ethos Services. En 2020, celui-ci s'est doté d'un comité ESG & Digitalisation afin de l'assister dans ses responsabilités en regard du contrôle de l'ESG (pratiques et stratégie) et de la transformation numérique (données, technologie et stratégie d'innovation technologique). En plus des différents enjeux liés à la responsabilité numérique, ce comité dispose des tâches suivantes :

- vérifier le suivi de l'empreinte environnementale d'Ethos Services (énergie, déchets et CO₂) ;
- préparer à l'intention du conseil une revue de l'impact d'Ethos Services en matière ESG comprenant un rapport sur l'inclusion des genres, l'éthique, l'intégrité des affaires et l'impact des activités d'Ethos Services sur la société et l'environnement ;
- soutenir la direction dans l'engagement ESG d'Ethos Services et dans l'application et la mise en œuvre des valeurs définies par la Fondation Ethos.

De son côté, le comité de gestion du conseil d'administration d'Ethos Services est responsable d'approuver, sur proposition de la direction, le lancement de nouveaux produits d'investissement, les changements de méthodologie ainsi que les directives d'investissement

des différents fonds et mandats sous conseil en gestion, y compris dans le domaine du changement climatique.

Enfin, la direction d'Ethos Services veille à la mise en œuvre de la stratégie climatique. En 2021, elle a instauré un comité de pilotage chargé d'élaborer un plan d'action climatique devant permettre à Ethos Services d'atteindre son objectif « Net Zero ». Composé du directeur, du responsable de l'administration générale, des responsables de l'Engagement et de l'ESG International, du project manager et de représentants des équipes d'analystes ESG et de gestion, ce comité s'occupe désormais d'implémenter la stratégie climatique et de s'assurer que les objectifs fixés soient atteints.

Le plan d'action climatique élaboré par ce comité de pilotage a été soumis au vote des membres de la Fondation et des actionnaires d'Ethos Services lors des assemblées générales 2022. Il a été approuvé à l'unanimité et est disponible sur le site internet d'Ethos.

À noter que le premier cycle (2021-2025) de ce plan d'action climatique est arrivé à son terme et que le comité de pilotage travaille désormais à l'élaboration d'un second cycle (2026-2030).

2.7 ORGANE DE RÉVISION

La révision des comptes de la société Ethos Services est assurée par BDO SA à Genève depuis 2024.

Pour l'exercice 2025, les honoraires de révision se sont élevés à 8000 francs pour les comptes de la Fondation Ethos et à 22'000 francs pour les comptes d'Ethos Services SA.

Aucune autre mission que celle liée à la révision des comptes d'Ethos Services SA n'a été confiée à BDO SA. Pour préserver l'indépendance de BDO SA, l'assurance externe du rapport de durabilité a été confié à Forvis Mazars SA.

2.8 POLITIQUE D'INFORMATION

Les différents documents officiels sont disponibles sur notre site internet, ainsi que sur demande auprès du secrétariat d'Ethos Services SA :

Siège

Place de Pont-Rouge 1
Case postale 1051
1211 Genève 26

Bureau de Zurich

Glockengasse 18
8001 Zurich

info@ethosfund.ch
www.ethosfund.ch
T +41 58 201 89 89

3. Responsabilité sociale

Ethos est particulièrement attentif aux conditions de travail de ses collaborateurs et collaboratrices, notamment la formation, l'égalité salariale et le bien-être au travail.

3.1 OPÉRATIONS D'ETHOS

3.1.1 PERSONNEL

Ethos opère uniquement en Suisse et loue des surfaces de bureaux à Genève et à Zurich pour un total de 44 collaboratrices et collaborateurs.

En 2025, Ethos a engagé deux stagiaires et une personne pour une mission temporaire pendant la période des assemblées générales d'actionnaires pour renforcer l'équipe d'analystes. Au terme de son stage, une stagiaire s'est vu proposer un contrat à durée indéterminée.

Deux personnes qui effectuaient un stage au sein de l'équipe Engagement se sont aussi vu proposer un contrat à durée indéterminée au printemps 2025.

Une personne a été engagée en automne pour un stage de formation au sein de l'équipe Sustainability Research.

Ethos a également eu recours à des agences externes pour le placement de deux personnes pour des missions temporaires de courte durée.

À ce jour, aucun membre du personnel d'Ethos n'est couvert par des conventions collectives.

INDICATEURS AU 31.12	2025	2024
Nombre d'employés	44	42
Nombre de personnes recrutées au cours de l'année	6	6
• <i>dont femmes</i>	5	1
• <i>dont hommes</i>	1	5
• <i>sur le site de Genève</i>	3	4
• <i>sur le site de Zurich</i>	3	2

INDICATEURS AU 31.12	2025	2024
Taux de recrutement	13.6 %	14.3 %
Équivalent postes à plein temps	38.9	37.1
• <i>dont femmes</i>	15.6 (40 %)	12.1 (33 %)
• <i>dont hommes</i>	23.3 (60 %)	25.0 (67 %)
Nombre de personnes employées à temps partiel	29	26
• <i>dont femmes</i>	16	13
• <i>dont hommes</i>	13	13
Taux de rotation du personnel	9.3 %	5.0 %
Taux de rotation du personnel volontaire	9.3 %	2.5 %
• <i>dont femmes</i>	1	2
• <i>dont hommes</i>	3	0
• <i>sur le site de Genève</i>	3	2
• <i>sur le site de Zurich</i>	1	0
Congé maternité	1	0
Congé paternité	2	0
Absences pour cause de maladie par collaboratrice ou collaborateur (moyenne en jours)	7.3	7.0

Ethos Services SA est affiliée à une caisse de pension qui lui propose des prestations très étendues de prévoyance et de risques, allant bien au-delà des minimums légaux. Le taux d'épargne est identique pour tout le personnel et Ethos Services SA prend à sa charge deux tiers des montants à cotiser.

En 2025, Ethos a réalisé une enquête de satisfaction auprès de ses collaborateurs et collaboratrices. Cette enquête, à laquelle 98 % du personnel a participé, a révélé un taux de motivation se situant largement au-dessus de la moyenne. En effet, la motivation du personnel qui se décompose en plusieurs facteurs, se situe chez Ethos à 84 points sur une échelle de 0 à 100 et, de ce fait, dans le top 20 % des organisations dans le domaine des services financiers.

3.1.2 FORMATIONS

Ethos Services encourage activement la formation continue et contribue régulièrement à la formation et l'encadrement d'étudiants et étudiantes dans le cadre de recherches menées dans les domaines de spécialisation d'Ethos.

INDICATEURS	2025	2024
Nombre total d'heures de formation dispensées au personnel	852	348
<i>nombre moyen d'heures par femme</i>	17.4	7.5
<i>nombre moyen d'heures par homme</i>	20.8	8.7
<i>nombre moyen d'heures : < 30 ans</i>	22.7	6.2
<i>nombre moyen d'heures : de 30 à 50 ans</i>	21.2	8.8
<i>nombre moyen d'heures : > 50 ans</i>	7.6	9.0

3.1.3 DIVERSITÉ ET ÉGALITÉ SALARIALE

La politique salariale d'Ethos Services tient uniquement compte des compétences et de l'expérience, indépendamment du genre.

Ethos Services a participé de manière volontaire à l'analyse de l'égalité salariale par le biais de l'utilisation de l'outil « Logib » fourni par la Confédération suisse.

Le score calculé par l'outil indique s'il existe, au niveau de l'entreprise, un déséquilibre entre les femmes et les hommes en comparaison avec ce qui est attendu au vu de la fonction, de l'expérience personnelle et de la formation (plus le score est bas, plus le risque d'inégalité est faible). Ethos a obtenu un score global de 1.0 (aucun déséquilibre en défaveur d'un sexe).



En défaveur des hommes En défaveur des femmes

DIVERSITÉ D'ÂGE ET DE GENRE AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

	< 30 ANS	30 À 50 ANS	> 50 ANS
Femmes	0 %	0 %	60 %
Hommes	0 %	0 %	40 %
TOTAL	0 %	0 %	100 %

DIVERSITÉ D'ÂGE ET DE GENRE AU SEIN DU PERSONNEL

	< 30 ANS	30 À 50 ANS	> 50 ANS
Femmes	11 %	21 %	11 %
Hommes	11 %	41 %	5 %
TOTAL	22 %	62 %	16 %

3.1.4 SANTÉ ET BIEN-ÊTRE AU TRAVAIL

Dans le but de privilégier le bien-être de son personnel, le règlement du personnel d'Ethos Services SA permet jusqu'à deux jours de télétravail par semaine pour l'ensemble du personnel pour qui la nature du cahier des charges et les réglementations le permettent.

Ethos Services propose à ses collaborateurs et collaboratrices 20 semaines de congé maternité et 4 semaines de congé paternité. La rémunération est maintenue à 100 % durant l'intégralité du congé.

Au-delà du bien-être de son personnel, Ethos Services s'occupe aussi de sa santé. À ce sujet un médiateur externe, en tant que « personne de confiance en entreprise », a été mandaté auquel les collaborateurs et collaboratrices ont accès en permanence en cas de besoin, notamment en cas de conflits, harcèlement, violation des réglementations de l'entreprise ou soutien psychologique. L'appel à ce service est confidentiel et gratuit.

La sécurité au travail étant une priorité, le bâtiment de Genève compte neuf employés et employées formés aux procédures d'évacuation en cas d'incendie. Des exercices d'évacuation sont réalisés chaque année pour garantir leur efficacité.

3.1.5 PARTENAIRES COMMERCIAUX

Ethos a actualisé sa [charte d'achats responsables](#) en 2025. Par cette démarche, Ethos réaffirme que sa responsabilité ne se limite pas seulement à ses propres activités, mais qu'elle s'étend à l'ensemble de sa chaîne de valeur. Cette charte définit de manière explicite les engagements d'Ethos vis-à-vis de ses partenaires commerciaux ainsi que ses attentes et les principes applicables à l'ensemble de la chaîne de valeur. En cas de préoccupation ou de non-conformité, Ethos privilégie le dialogue et l'amélioration continue, en se réservant toutefois le droit de mettre fin à une relation commerciale si les mesures correctives échouent.

La charte est structurée autour de quatre chapitres clés, qui couvrent les principaux enjeux ESG et éthiques liés aux achats.

Droits humains et conditions de travail : Ethos collabore uniquement avec des partenaires qui veillent à garantir un environnement de travail respectueux pour leur personnel. Ceux-ci respectent strictement les droits humains et le droit du travail, et garantissent des conditions de travail, de rémunération ainsi que de santé et de sécurité adéquates.

Environnement : Ethos privilégie des partenaires qui identifient et réduisent leurs impacts environnementaux et mettent en œuvre des mesures concrètes. Ceux-ci communiquent de manière transparente et publique sur leur démarche en faveur de l'environnement.

Gouvernance : Les partenaires commerciaux sont attendus sur des pratiques de gouvernance claires, robustes, fondés sur la transparence, l'intégrité et la responsabilité. Des exigences élevées en matière de traitement et de protection des données sont également couvertes par la charte

Éthique et intégrité des affaires : Ethos souligne dans sa charte l'importance d'un comportement exemplaire en matière d'éthique des affaires. Les partenaires commerciaux sont tenus de respecter les lois et règlements applicables et de mettre en place des mesures de prévention afin d'éviter toute action susceptible de porter atteinte à cette exigence.

Les critères ESG, ainsi que les exigences éthiques énoncés, sont désormais intégrés de manière systématique dans les décisions d'achat et dans la gestion des relations avec les partenaires commerciaux. Ainsi, Ethos renforce son cadre de référence en matière d'achats et confirme sa volonté de construire, avec ses partenaires commerciaux, des relations durables fondées sur l'intégrité, la responsabilité et l'amélioration continue des pratiques ESG.

En 2025, aucun partenaire commercial n'a été identifié comme présentant un risque de non-conformité avec les dispositions de cette charte.

3.2 ACTIVITÉS D'ETHOS

À travers ses critères d'exclusion dans ses activités d'investissement et son dialogue actionnarial, Ethos s'applique à avoir un impact sur les thèmes sociaux du développement durable.

3.2.1 CRITÈRES D'EXCLUSION

Les entreprises, en particulier les entreprises multinationales cotées en bourse qui sont actives dans un contexte global, doivent s'engager à avoir une conduite socialement responsable. Elles doivent respecter les lois (nationales et internationales), les standards de bonne pratique internationalement reconnus, ainsi que les droits humains et du travail. Le respect des droits humains doit avoir lieu partout où les sociétés opèrent mais également au niveau de la chaîne d'approvisionnement, en particulier lorsque l'entreprise représente une partie importante du chiffre d'affaires des fournisseurs.

Des violations des droits humains au sein de l'entreprise ou dans sa chaîne d'approvisionnement peuvent conduire à l'exclusion d'une société.

Les critères d'exclusion sont les suivants :

- violation des droits humains et discrimination ;
- travail forcé et travail des enfants ;
- interdiction du regroupement et des pratiques syndicales ;
- environnement de travail inadéquat et dangereux ;

3.2.2 DIALOGUE ACTIONNARIAL

À travers ses prestations d'engagement (« Engagement Pools » et services d'engagement), un dialogue direct avec les entreprises suisses et certaines entreprises sélectionnées à l'étranger, ainsi que des campagnes collectives au niveau international sont menées tout au long de l'année pour aborder divers enjeux sociaux.

Les thèmes communs abordés avec les entreprises, tant au niveau suisse qu'international, incluent l'adoption de politiques transparentes en matière de droits du travail, la publication d'indicateurs clés en ressources humaines, ainsi que l'élaboration d'un code de conduite à destination des fournisseurs.

Au niveau international, le pool d'engagement mène en plus des discussions sur la mise en place de mécanismes de diligence raisonnable pour garantir le respect des droits humains et sur l'introduction d'un salaire de subsistance dans les chaînes d'approvisionnement.

ENGAGEMENT POOLS SUISSE ET INTERNATIONAL

En 2025, le pilier social a évolué dans un environnement exigeant, marqué en Suisse par une attention accrue aux conditions de travail, aux achats responsables et aux enjeux de diversité, tandis qu'à l'international les attentes se sont renforcées quant au respect des droits humains dans les chaînes d'approvisionnement. Cette dynamique s'inscrit dans la continuité des efforts engagés ces dernières années, avec une priorisation croissante de la transparence et de la responsabilisation des entreprises.

En Suisse, les activités d'engagement ont porté sur la santé et la sécurité au travail, la formalisation de pratiques d'achats responsables et la progression des politiques de diversité et de non-discrimination, y compris la question de l'égalité salariale. Fin 2025, 90 % des entreprises suisses visées, hors secteur financier, publiaient des indicateurs sur la santé et la sécurité au travail, et 44 % des entreprises s'étaient dotées d'objectifs quantitatifs à ce sujet. Les achats responsables ont en outre progressé, avec 97 entreprises suisses qui disposaient d'un code de conduite fournisseurs. Sur la diversité, 42 % des entreprises visées s'étaient fixé des objectifs et 14 % publiaient l'écart salarial entre les sexes, malgré une transparence encore souvent limitée.

À l'international, l'année a été marquée par deux étapes majeures : la clôture d'une campagne de long terme dans l'industrie du textile au Bangladesh (qui avait été lancée à la suite de la tragédie du Rana Plaza en 2017) et le lancement d'une nouvelle campagne sur la protection des droits de l'enfant. La campagne textile, qui s'est élargie au fil du temps à la sécurité des bâtiments, aux mesures sanitaires pendant la pandémie ainsi qu'aux thématiques du travail forcé et de l'assurance accidents, s'est conclue après plus de huit ans d'engagement. À noter que la majorité des huit entreprises textiles ciblées a signé l'Accord International sur la sécurité incendie et la sécurité des bâtiments et mis en place des politiques en faveur de sa main-d'œuvre. En parallèle, une phase de conception de la campagne « droits de l'enfant » a été menée au printemps avec l'UNICEF et le Global Child Forum, avant son lancement en août 2025 par l'envoi d'un courrier aux huit entreprises ciblées. La nouvelle campagne vise, sur les prochaines années, à renforcer le respect des droits de l'enfant et à réduire effectivement le travail des enfants dans les chaînes d'approvisionnement de ces entreprises.

CAMPAGNES SOCIALES DE L'EEP INTERNATIONAL

	2025	2024
Nombre de campagnes	18	18
Nombre d'actions menées	286	251
Nombre d'entreprises engagées	782	1'048

Pour plus d'information sur les actions d'engagement menées en 2025, vous trouverez sur notre site internet les résumés des activités 2025 des pools suisse et international.

- [Synthèse des activités 2025 de l'EEP Suisse](#) ;
- [Synthèse des activités 2025 de l'EEP International](#).

4. Responsabilité numérique

Ethos a mis en place une politique claire en matière de responsabilité numérique. Le conseil d'administration possède un comité ESG & Digitalisation pour l'assister, notamment dans le domaine de la transformation numérique responsable.

4.1 OPÉRATIONS D'ETHOS

Dans le cadre de ses analyses, Ethos Services collecte ou achète des données publiquement disponibles sur les sociétés analysées et a mis en place des processus d'automatisation du traitement des données.

En matière de données personnelles, Ethos Services restreint la collecte de données au minimum nécessaire pour ses opérations.

Les sites internet d'Ethos respectent notamment les directives suivantes :

- réduire au strict minimum le nombre de cookies et autres traceurs actifs sur les sites ;
- cesser toute transmission de données à des fournisseurs extra-européen et stocker les données collectées en Suisse.
- aucune donnée personnelle n'est vendue ni transmise à des tiers ;
- lors de l'accès au site internet public, Ethos Services enregistre uniquement des données d'utilisation non personnelles. Ces données sont conservées pendant 26 mois et peuvent être utilisées dans des buts statistiques internes à Ethos Services ou pour des objectifs d'optimisation des performances du site ;
- lors de l'accès à la plateforme client, Ethos Services collecte des données d'accès et d'utilisation et a accès à l'activité du client, ceci uniquement afin de garantir un niveau de sécurité élevé et une optimisation des performances du site ;
- lors de l'enregistrement d'une adresse électronique aux newsletters d'Ethos Services, les données sont stockées dans une banque de données séparée, qui ne possède aucun lien avec des fichiers journaux anonymes. L'enregistrement des données peut être annulé à tout moment.

Ethos Services n'utilise ni d'algorithme, ni de technique de profilage dans le cadre du traitement des données personnelles.

Des audits de sécurité et de protection de données sont effectués régulièrement avec des prestataires externes. Ces audits incluent la protection des données d'Ethos Services, de son personnel et de sa clientèle. Une campagne de formation du personnel à la sécurité informatique et à la protection des données a été renouvelée en 2025.

Depuis 2023, Ethos Services privilégie l'achat d'équipement informatique reconditionné, notamment pour les ordinateurs, écrans et tablettes. Ceci a permis de réduire de manière significative l'empreinte environnementale liée à son utilisation du numérique (équipement, traitement et stockage des données).

Dans le domaine de l'intelligence artificielle, Ethos Services a adopté en 2024 une directive interne encadrant l'utilisation responsable des outils IA, définissant notamment les règles de confidentialité, d'éthique et de transparence applicables à leur usage professionnel. Un programme de formation aux outils IA a été lancé en 2025 à l'intention de l'ensemble des collaborateurs et collaboratrices.

Au cours de 2025, comme en 2024, Ethos n'a reçu aucune plainte en lien avec la sécurité et la protection de ses données et de celles de sa clientèle. De plus aucune fuite ni perte de données n'a été constaté ou reportée.

4.2 ACTIVITÉS D'ETHOS

Compte tenu de son implication dans la sensibilisation de la société civile aux enjeux de la responsabilité numérique, Ethos Services a participé en 2025 à la mise en place d'un MOOC sur le « Numérique responsable ». Ce projet est porté par l'Institut du Numérique Responsable (INR) pour la France et les « Institute for Sustainable IT » (ISIT) belge et suisse. La publication du MOOC est prévue au début de 2026.

4.2.1 DIALOGUE ACTIONNARIAL

Depuis 2021, Ethos mène un dialogue direct avec les entreprises suisses et organise des campagnes d'engagement directes et collectives à l'international, dans le cadre de ses prestations d'engagement (« Engagement Pool » et services d'engagement), afin de traiter la question de la responsabilité numérique.

ENGAGEMENT POOLS SUISSE ET INTERNATIONAL

En 2025, la responsabilité numérique est restée un enjeu ESG majeur, à la fois en Suisse et à l'international, dans un environnement marqué par l'accélération des risques cyber, la montée en puissance de l'intelligence artificielle (IA) et des attentes croissantes en matière de droits humains. L'actualisation, en avril 2025, du *Ranking Digital Rights Index* a confirmé la progression lente des grandes entreprises technologiques américaines et le constat récurrent d'une analyse encore insuffisante des impacts sur les droits humains, tandis que certaines entreprises chinoises ont renforcé leur transparence.

Dans ce contexte, les deux pools ont poursuivi en 2025 un dialogue actionnarial continu sur la gouvernance numérique, la cybersécurité et l'utilisation responsable des technologies. En Suisse, les échanges avec Swisscom ont notamment porté sur la consommation d'eau des centres de données, avec la perspective d'une nouvelle étude d'Ethos intégrant davantage les enjeux liés à l'IA. À l'international, les quatre campagnes existantes ont été maintenues, malgré un accès direct plus difficile avec plusieurs entreprises technologiques américaines, moins ouvertes au dialogue qu'auparavant. La mise à jour de leur évaluation a toutefois permis de mieux cibler les priorités d'engagement pour 2026.

À fin 2025, les résultats du dialogue en Suisse montrent une structuration progressive de la gouvernance numérique : 53 % des entreprises du SMI Expanded disposaient ainsi d'un Chief Digital Officer (ou équivalent) et 90 % d'une stratégie de cybersécurité. En revanche, l'encadrement éthique de l'IA demeure limité, avec seulement 16 % de ces entreprises qui s'étaient dotées de principes formalisés.

CAMPAGNES NUMÉRIQUES DE L'EEP INTERNATIONAL

	2025	2024
Nombre de campagnes	4	4
Nombre d'actions menées	38	54
Nombre d'entreprises engagées	200	194

Pour plus d'information sur les actions d'engagement menées en 2025, vous trouverez sur notre site internet les résumés des activités 2025 des pools suisse et international.

- [Synthèse des activités 2025 de l'EEP Suisse](#) ;
- [Synthèse des activités 2025 de l'EEP International](#).

5. Responsabilité environnementale

Ethos a pour ambition d'être exemplaire en appliquant les meilleures pratiques ESG qu'elle recommande aux entreprises cotées. Cette démarche se traduit par un effort constant pour réduire l'empreinte environnementale et climatique de ses investissements et de ses activités opérationnelles.

5.1 OPÉRATIONS D'ETHOS

Ethos opère depuis deux bureaux à Genève et à Zurich.

En tant qu'acteur de la durabilité, Ethos se fixe des objectifs de responsabilité environnementale et climatique en lien avec ses propres opérations depuis de nombreuses années. Ethos a ainsi pris les diverses mesures suivantes afin de réduire son empreinte environnementale et climatique.

5.1.1 ÉNERGIE

- sauf situation exceptionnelle, l'ensemble des déplacements professionnels des collaborateurs et collaboratrices en Suisse s'effectuent en transports publics ou en voiture électrique ;
- les émissions de CO₂ des vols en avion qui ne peuvent être évités sont compensées par une contribution financière à la Fondation MyClimate qui favorise entre autres la promotion des énergies renouvelables ;
- l'abonnement annuel aux transports publics ainsi qu'aux parkings à vélos est remboursé au personnel d'Ethos dans le but d'encourager la mobilité douce pour se rendre au travail ;
- tout le courrier envoyé par poste bénéficie du label « pro clima » décerné par la Poste suisse ;
- les bureaux de Genève et de Zurich utilisent l'énergie électrique 100 % renouvelable ;

- les bureaux de Genève bénéficient d'un approvisionnement en énergie à 90% renouvelable pour ce qui concerne le chauffage et le refroidissement (energie360°). En revanche, l'immeuble où se situent les bureaux de Zurich continue pour l'heure d'être chauffé au mazout.
- le siège principal du Groupe Ethos a déménagé en 2020 dans un bâtiment labellisé Minergie qui répond aux meilleurs standards de la certification DGNB (« Deutsche Gesellschaft für Nachhaltiges Bauen »).

VUE D'ENSEMBLE DES KM PARCOURUS PAR LE PERSONNEL D'ETHOS POUR SE RENDRE AU BUREAU

MOYENS DE TRANSPORT	KM PAR MOYEN DE TRANSPORTS	MOYEN DE TRANSPORT EN %
Transports publics	237'807	84.4%
Voiture	2'150	0.8%
Voiture électrique	21'190	7.5%
Deux-roues motorisés (moto, scooter)	4'583	1.6%
Vélo, vélo électrique et marche à pied	15'975	5.7%
TOTAL	274'720	100%

5.1.2 DÉCHETS

L'ensemble des publications se font sur du papier recyclé entièrement à base de papiers usagés.

Les bureaux de Genève et de Zurich ont mis en place un dispositif de tri des déchets qui permet de recycler les matières valorisables.

Les déchets recyclés sont constitués de

- 40.4 % de papier et carton ;
- 6.9 % de compost ;
- 10.9 % de verre ;
- 1.8 % d'aluminium et fer blanc.

5.1.3 CONSOMMATION D'EAU

À la demande d'Ethos, à l'installateur sanitaire a effectué une régulation de l'alimentation des robinets dans le but de réduire le débit et ainsi la consommation générale.

Les données présentées dans le tableau à la page suivante sont calculées par le biais de MyClimate et constituent des moyennes pour ce qui concerne les déchets et l'eau.

5.1.4 PARTENAIRES COMMERCIAUX

Ethos Services s'engage continuellement auprès de ses fournisseurs afin de promouvoir l'utilisation d'énergies renouvelables. Les prestataires choisis pour l'hébergement internet utilisent ainsi uniquement des énergies renouvelables.

ENVIRONNEMENT	2023	2024	2025
Consommation bureau (kWh)	14'130	16'372*	18'561
• dont énergie renouvelable	100 %	100 %	100 %
Chauffage / refroidissement - Genève (kWh)	29'015	43'815	46'524
• dont énergie renouvelable	90 %	90 %	90 %
Consommation mazout - Zurich (litres)	2'216	2'463	2'490
Consommation papier (pages A4)	65'403	52'726	42'192
• dont papier recyclé	100 %	100 %	100 %
Génération de déchets en kg		1'400	1'467
• dont recyclé		370	376
Consommation d'eau (en m3)	179.86	189.00	256.37
Consommation papier (kg par EPT)	10.4	8.0	6.2
Nombre de vols professionnels (aller-retour)	3.5	2	2

* Les chiffres pour l'année 2024 ont été révisés pour prendre en compte la consommation énergétique d'un demi-étage de bureaux supplémentaire à Genève qui n'avait pas été comptabilisée l'année précédente.

5.2 ACTIVITÉS D'ETHOS

Au niveau de ses activités, Ethos recourt à plusieurs leviers qui lui permettent d'avoir un impact sur la responsabilité environnementale et climatique des entreprises.

5.2.1 CRITÈRES EXCLUSIONS

Les principes d'exclusion constituent le premier levier. Ethos exclut ainsi de ses fonds placement les entreprises qui produisent des biens ou qui sont actives dans des secteurs considérés comme incompatibles avec les valeurs de sa Charte.

En termes de produits et de secteurs d'activités nuisibles à l'environnement, on retrouve les secteurs de l'énergie nucléaire, du charbon thermique et des énergies fossiles d'origines non-conventionnelles.

En termes de comportements, Ethos exclut de ses fonds de placement toute entreprise qui a des impacts directs

et négatifs sur l'environnement dus à l'utilisation des ressources, la production de déchets et de rejets divers, mais aussi indirects tout au long du cycle de vie de ses produits depuis leur conception jusqu'à leur démantèlement. Le non-respect du principe de précaution dans le processus de production des entreprises ou au niveau des produits fabriqués peut aussi conduire à l'exclusion d'une société. Par ailleurs, les entreprises qui contribuent significativement au réchauffement climatique sans pour autant prendre de mesures convaincantes pour réduire leur impact peuvent également être exclues.

Les comportements qui mènent à l'exclusion sont les suivants : dommages environnementaux majeurs, violation du principe de précaution, techniques industrielles désuètes, techniques d'extraction minière ou pétrolière non-conventionnelles, impact sur le réchauffement climatique, qualité des infrastructures, impacts sur les écosystèmes et la biodiversité.

5.2.2 DIALOGUE ACTIONNARIAL

Les deux pools d'engagement suisse et international sont en dialogue continu avec les entreprises, soit directement, soit par le biais de campagnes collectives, sur le thème de la nature et de la biodiversité.

Face à l'importance croissante de la biodiversité et à ses liens étroits avec le changement climatique, Ethos a publié en 2025 un « Engagement Paper » consacré au thème de la nature (voir page 17). L'objectif principal de ce document est d'offrir une base commune, claire et opérationnelle pour le dialogue actionnarial mené par Ethos et les membres des Ethos Engagement Pools (EEP) Suisse et International. Il sert de référence pour structurer des échanges constructifs mais exigeants avec les entreprises, en alignant les attentes, les messages clés et les points d'attention à aborder lors des discussions.

En pratique, ce document vise à renforcer la cohérence et l'efficacité des activités d'engagement, en aidant à prioriser les demandes, à suivre les progrès et à comparer les approches d'une entreprise à l'autre, y compris dans des secteurs exposés. Il sera ainsi un outil central pour soutenir les campagnes d'engagement à venir.

Le thème a été confirmé comme prioritaire lors de l'assemblée annuelle des EEP le 20 novembre 2025 à Berne, et Ethos définira des campagnes spécifiques pour 2026, ciblées sur les entreprises particulièrement exposées en Suisse et à l'international.

ENGAGEMENT POOLS SUISSE ET INTERNATIONAL

En 2025, la prise en compte des enjeux environnementaux s'est renforcée, notamment sur la protection de la nature et de la biodiversité ainsi que sur les risques liés aux substances chimiques. Alors que les pressions sur les écosystèmes augmentent et que les substances persistantes comme les PFAS inquiètent de plus en plus, l'engagement actionnarial constitue un levier clé pour relever les attentes envers les entreprises et accélérer l'adoption de pratiques plus responsables.

En Suisse, l'EEP Suisse a poursuivi son dialogue avec les entreprises afin de les inciter à intégrer les enjeux liés à la nature dans leurs stratégies, notamment via la campagne « Nature Action 100 ». Ethos y assume le rôle de « lead engager » auprès de Clariant, Nestlé, Novartis et Roche. Les échanges avec Nestlé se sont concentrés sur la gestion de l'eau et l'évaluation des risques liés à la biodiversité dans la chaîne de valeur, avec un engagement de l'entreprise à renforcer sa transparence en 2026 et 2027. Les discussions avec Novartis ont porté sur l'évaluation des sites de production, la double matérialité, ainsi que l'impact des déchets et du recyclage. Avec Roche, le dialogue a porté sur l'impact des ingrédients pharmaceutiques actifs sur la nature et l'exposition potentielle aux PFAS.

À l'international, l'EEP International a rejoint en juin 2025 l'Initiative des investisseurs sur les produits chimiques dangereux (ChemSec), une coalition de 70 investisseurs représentant 18'000 milliards de dollars d'actifs sous

gestion. Cette campagne combine plusieurs leviers, dont l'envoi d'une lettre annuelle aux entreprises ciblées, un engagement actionnarial actif et suivi, ainsi qu'un outil de comparaison des pratiques (ChemScore). Son but est d'accroître la transparence des entreprises sur l'usage et l'impact de leurs produits chimiques, d'éliminer progressivement les substances dangereuses, et de rééquilibrer leurs portefeuilles vers des alternatives plus sûres afin d'augmenter significativement leur part d'ici 2030.

Fin 2025, 58 % des entreprises suisses visées par l'engagement de l'EEP Suisse avaient mis en place des programmes relatifs à la biodiversité et 35 % s'étaient fixé des objectifs liés à la gestion de l'eau. À l'international, l'année 2025 a permis de structurer l'engagement collectif au sein de la coalition et de poser un cadre commun d'attentes, créant les bases d'un suivi renforcé et d'une montée en ambition des entreprises sur la période allant jusqu'à 2030.

CAMPAGNES SUR LA BIODIVERSITÉ DE L'EEP INTERNATIONAL

	2025	2024
Nombre de campagnes	12	10
Nombre d'actions menées	126	125
Nombre d'entreprises engagées	262	251

Pour plus d'information sur les actions d'engagement menées en 2025, vous trouverez sur notre site internet les résumés des activités 2025 des pools suisse et international.

- [Synthèse des activités 2025 de l'EEP Suisse](#) ;
- [Synthèse des activités 2025 de l'EEP International](#).

6. Responsabilité climatique

Ethos s'applique à réduire son empreinte climatique en permanence. Cela concerne à la fois ses propres opérations mais aussi ses activités d'investissement, qui génèrent un impact important.

En 2021, Ethos a rejoint l'initiative « Net Zero Asset Managers » (NZAM) et s'est ainsi formellement engagé à réduire ses émissions nettes de gaz à effet de serre (GES) à un niveau compatible avec l'objectif de l'Accord de Paris d'ici à 2050. Une stratégie climatique détaillée a été préparée et un plan précis, avec des objectifs climatiques intermédiaires, a été soumis au vote des membres de la Fondation et des actionnaires d'Ethos Services lors de l'assemblée générale 2022 et approuvé à l'unanimité.

En signant l'initiative NZAM, Ethos s'est également engagé à présenter, chaque année, des informations sur le niveau d'atteinte de ses objectifs climatiques et de soumettre un rapport sur les progrès réalisés au vote annuel de ses membres et actionnaires. Ce plan, dont la première étape est arrivée à échéance fin 2025, doit être régulièrement révisé et les objectifs mis à jour en conséquence. Comme indiqué précédemment, le comité de pilotage travaille actuellement à l'élaboration d'un second cycle (2026-2030) qui sera soumis au vote des actionnaires d'Ethos Services et des membres de la Fondation Ethos aux assemblées générales 2027, lorsque les émissions de GES liées aux fonds d'investissement pour l'année 2025 seront connues.

De plus, Ethos a également mis en place un système de gouvernance et de gestion des risques et des opportunités liées au changement climatique qui répond aux critères de la « Task Force on Climate-Related Financial Disclosures » (TCFD). Ces éléments ont été décrits en détail dans le [rapport de gouvernance et de durabilité 2023](#) et n'ont pas évolué en 2025.

6.1 STRATÉGIE CLIMATIQUE

La grande majorité des émissions de GES qui peuvent être attribuées à Ethos Services proviennent des entreprises dans lesquelles les fonds de placement Ethos sont investis. Ethos Services dépend ainsi de la décarbonation de ces entreprises pour réduire sa propre empreinte carbone. Cela étant, Ethos Services dispose de

plusieurs leviers pour les inciter à réduire leurs émissions de GES, que ce soit par le dialogue ou via d'autres mesures de l'actionnariat actif telles que le dépôt de résolutions d'actionnaires par exemple. En revanche, elle ne dispose pas d'un contrôle direct sur le résultat.

C'est partant de ce constat que la stratégie climatique a été construite. Ethos Services s'est ainsi fixé des objectifs de moyens pour s'assurer de tout mettre en œuvre afin d'atteindre les objectifs de protection du climat « Net Zero » basés sur la science. Ethos Services s'est également fixé des objectifs de résultats, à savoir la réduction effective des émissions de GES des fonds de placement Ethos. Le suivi des objectifs de résultats livre les informations nécessaires pour juger de l'ambition et de l'efficacité des objectifs de moyens.

Enfin, pour ce qui concerne l'impact climatique de ses propres activités opérationnelles, Ethos Services s'est fixé des objectifs de résultats puisqu'elle dispose à ce niveau d'un contrôle direct sur ses opérations.

6.1.1 OBJECTIFS CLIMATIQUES

OBJECTIF 1

Réduire les émissions liées à ses propres activités opérationnelles, directes et indirectes, de 20 % par équivalent plein temps d'ici à 2025 par rapport à l'année de référence 2020.

OBJECTIF 2

Réduire l'intensité des émissions de GES (domaines 1, 2 et 3 amont et aval) par million de francs investi, soit l'empreinte carbone, dans chaque fonds de placement Ethos Services en actions par rapport à l'année de référence 2019 de :

34.5 % d'ici à 2025 ;

56.0 % d'ici à 2030 ;

91.5 % d'ici à 2050.

OBJECTIF 3

Aligner l'ensemble des fonds de placement Ethos Services sur une trajectoire de température globale bien inférieure à 2 °C et aussi proche que possible de 1.5 °C d'ici à 2030 au plus tard.

Les objectifs de réduction des émissions de GES d'Ethos Services se basent sur les exigences de l'initiative NZAM et sur les recommandations de la « Science Based Targets initiative » (SBTi)¹ pour le secteur financier.

En vue d'atteindre les objectifs 2 et 3, Ethos Services s'est fixé des objectifs intermédiaires et individuels pour chaque fonds d'investissement proposé à sa clientèle. Concrètement, il s'agit de s'assurer qu'une partie des actifs de ces fonds seront investis, d'ici 2025, 2030 et 2040, dans des entreprises qui se sont elles-mêmes fixé des objectifs de réduction de leurs émissions de GES basés sur la science et validés par un organisme indépendant, tel que la SBTi ou équivalent, comme étant conformes à un scénario d'un réchauffement climatique limité à 1.5 °C (voir tableau ci-dessous).

OBJECTIFS DES FONDS ETHOS

FONDS ETHOS	2025	2030	2040
Ethos - Equities Sustainable World ex CH	50 %	80 %	100 %
Ethos - Equities CH indexed Corporate Governance	50 %	80 %	100 %
Ethos II – Ethos Swiss Sustainable Equities	50 %	80 %	100 %
Vontobel Fund (CH) - Ethos Equities Swiss Mid & Small	33 %	66 %	100 %
Clartan - Ethos ESG Europe Small & Mid Cap	50 %	80 %	100 %

Pourcentages des entreprises devant avoir des objectifs de réduction compatibles avec un réchauffement limité à 1.5 °C et validés par la SBTi.

Les objectifs climatiques que s'est fixé Ethos Services ont été revus et validés par l'initiative NZAM en 2022.

6.1.2 MOYENS D'ACTIONS

Pour atteindre ses objectifs climatiques, Ethos a élaboré une stratégie climatique axée sur trois moyens d'actions :

ACTION 1

Réduire ses propres émissions directes et indirectes (hors investissement)

ACTION 2

Réduire les émissions liées aux fonds de placement proposés par Ethos

ACTION 3

Accompagner et aider ses membres et ses clients à réduire leurs émissions

6.2 OPÉRATIONS D'ETHOS

Comme mentionné précédemment, Ethos Services s'efforce de limiter autant que possible l'impact climatique de ses propres opérations avec pour objectif de réduire ses émissions directes de GES de 20 % d'ici à 2025 par rapport à l'année de référence 2020.

En 2025, Ethos a continué d'appliquer deux mesures spécialement adoptées à cet effet en 2023. Tout d'abord, le format numérique est désormais privilégié pour l'envoi de toutes les communications officielles aux membres de la Fondation Ethos et à la clientèle d'Ethos Services. Grâce à cette mesure, il a été possible de réduire la consommation totale de papier recyclé de 70 % par rapport à 2022. La quantité de papier consommée par personne est quant à elle passée de 26.3 kg en 2022 à 6.2 kg en 2025. Deuxièmement, il a été décidé que dans la mesure du possible seul du matériel informatique reconditionné serait acheté. Par conséquent, l'ensemble des ordinateurs fixes et des écrans qui ont été achetés en 2025 pour répondre à la croissance des effectifs étaient des appareils reconditionnés (seuls trois ordinateurs portables ont dû être achetés à l'état neuf car leurs spécifications techniques n'étaient pas disponibles sur le marché reconditionné).

¹ Organisation indépendante dont l'un des objectifs est de valider l'alignement des objectifs climatiques des entreprises sur différents scénarios de réchauffement (1.5 °C, moins de 2 °C et 2 °C).

ÉMISSION DES GES HORS FONDS ETHOS (EN TONNES DE CO₂E)

	BASELINE 2020	2023	2024	2025	OBJECTIF 2025
Émissions domaine 1	8.7	6.0	6.7	6.8	
Émissions domaine 2 ⁽¹⁾ Market-based	0.2	0.3	0.4	0.5	
Domaine 3.1 Biens et services achetés	Non disponible	4.9	4.0	2.5	
Domaine 3.2 Biens d'équipement		2.4	2.6	3.6	
Domaine 3.3 ⁽¹⁾ Activités liées aux combustibles et à l'énergie		2.5	2.9	3.1	
Domaine 3.4 Transport et distribution en amont		0.0	0.0	0.0	
Domaine 3.5 Déchets générés par les opérations		0.4	0.6	0.1	
Domaine 3.6 Voyages d'affaires		9.2	7.9	7.6	
Domaine 3.7 Déplacements des employés		9.6	10.8	11.9	
Domaine 3.7: Émissions liées au télétravail		2.5	2.8	2.5	
Domaine 3.15 Investissements		Page 49	Page 49	Page 49	
Émissions domaine 3 (hors catégorie 15)		16.2	31.5	31.5	31.3
Total des émissions selon GHG Protocol (hors catégorie 15)	25.1	37.8	38.7	38.6	
Émissions par EPT	1.11	1.08	1.04	0.99	0.89

⁽¹⁾ Les émissions 2023 et 2024 en lien avec le chauffage et le refroidissement des locaux ont été recalculées à la suite d'une nouvelle méthode de calcul appliquée par MyClimate, ainsi qu'une modification des facteurs.

COMMENTAIRES SUR LE BILAN CO₂ 2025

Les émissions de GES d'Ethos Services, hors émissions liées aux fonds d'investissement (voir p. 49) sont restés stables en 2025, malgré une croissance des effectifs. En fin de compte, les émissions de GES par équivalent plein temps (EPT), hors fonds d'investissement, s'élèvent à 0.99 tonnes de CO₂e en 2025, en baisse de 5 % sur un an et de 11 % par rapport à l'année de référence 2020.

Malgré cette baisse, l'objectif qu'Ethos s'était fixé dans le cadre de sa stratégie climatique pour 2025, à savoir 0.89 tonne de CO₂e par EPT, n'a pas été atteint. Comme mentionné précédemment Ethos va désormais travailler à l'élaboration d'un nouveau cycle de sa stratégie climatique (2026-2030) avec de nouveaux objectifs de réduction de ses émissions de GES liées à ses propres activités. Ethos va également poursuivre ses efforts afin de pouvoir réduire continuellement ses propres émissions de GES et son impact direct sur le changement climatique.

6.3 ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT D'ETHOS

Comme mentionné précédemment, Ethos s'est fixé deux objectifs distincts concernant les émissions de GES liées à ses activités d'investissement. Premièrement, Ethos a pour objectif de réduire l'intensité carbone par million de francs investi de ses fonds actions, soit l'empreinte carbone, de 91.5 % d'ici à 2050 – avec un premier objectif intermédiaire de -34.5 % qui était fixé pour 2025. Deuxièmement, Ethos a pour objectif d'aligner la température induite par l'ensemble de ses fonds de placement sur une trajectoire d'un réchauffement climatique bien inférieur à 2 °C et aussi proche que possible de 1.5 °C d'ici à 2030.

En 2025, Ethos a donc poursuivi ses efforts pour réduire l'empreinte carbone de ses fonds de placement. Si de nouvelles exclusions n'ont pas encore été formulées, le dialogue actionnarial avec les entreprises incluses dans les fonds Ethos s'est poursuivi afin de les inciter à réduire leurs émissions de GES et à se fixer des objectifs de réduction validés par la science (SBTi ou équivalent).

En Suisse, Ethos a ainsi mené un total de 362 activités d'engagement sur les enjeux climatiques, notamment avec Holcim et Nestlé, les deux principaux émetteurs industriels de GES du pays. Le dialogue a été particulièrement intense durant la saison des AG. Les entreprises cotées en Suisse devaient en effet publier un rapport de durabilité et le soumettre, pour la deuxième année consécutive, au vote de leurs actionnaires ce qui a permis à Ethos de leur rappeler ses exigences pour approuver de tels rapports, notamment concernant les stratégies et les objectifs climatiques. On peut noter que sur les 150 plus grandes entreprises cotées en Suisse, 47 disposaient fin 2025 d'objectifs climatiques validés pas la science (SBTi ou équivalent), soit 14 de plus qu'en 2024 ce qui représente un résultat encourageant. Elles étaient également 16 à s'être engagées à se fixer de tels objectifs dans un avenir proche.

En plus de ses activités d'engagement, Ethos recourt à d'autres mesures de l'actionariat actif pour inciter les entreprises à réduire leurs émissions de GES, à commencer par le fait de voter aux AG. Durant la saison 2025, Ethos s'est ainsi opposé à la réélection de 55 membres d'un conseil d'administration en raison d'une stratégie climatique jugée insuffisante.

Pour ce qui concerne le dialogue avec les entreprises cotées hors de Suisse, Ethos et les membres de l'EEP International ont lancé en 2023 une campagne d'engagement direct avec dix grands émetteurs de GES de l'indice MSCI World. L'objectif de cette campagne, qui s'est poursuivie en 2025, est que ces entreprises mettent en place des stratégies « Net Zero » crédibles, en se fixant notamment des objectifs de réduction de leurs émissions de GES fondés sur la science et validés comme tels par une organisation externe, mais également en s'assurant que le conseil d'administration bénéficie d'une expertise suffisante en matière de climat et que la rémunération variable de la direction générale soit en partie liée à l'atteinte des objectifs climatiques.

Cette campagne constitue une première étape avant d'éventuelles mesures d'intensification et, en fin de compte, d'exclusion pour les entreprises qui se montreraient réticentes aux changements nécessaires à la transition énergétique. À ce titre, Ethos a décidé d'exclure de ses fonds d'investissement à partir de 2025 toute entreprise active dans le secteur des énergies fossiles qui ne se sera pas fixé d'objectifs de réduction validés par la science.

Ethos et les membres de l'EEP sont également membres de nombreuses campagnes d'engagement qui ont pour objectif d'inciter les entreprises à agir davantage pour réduire leur empreinte carbone. Ethos est notamment responsable du dialogue avec Nestlé, Holcim et ThyssenKrupp dans le cadre de l'initiative « Climate Action 100+ ». Au total, Ethos et les membres de l'EEP International ont participé à dix campagnes liées à la question climatique en 2025, ciblant près de 1'500 entreprises. Enfin, Ethos a également soutenu 53 résolutions d'actionnaires directement liées à des enjeux climatiques durant la saison des AG 2025.

Grâce à cet engagement et à la pression grandissante des investisseurs, le nombre d'entreprises qui disposent d'objectifs de réduction de leurs émissions validés par la science (SBTi ou équivalent) a continué de progresser de manière conséquente en 2025. Les cinq fonds actions proposés par Ethos au moment de la mise en place de sa stratégie climatique ont ainsi largement atteint leurs objectifs respectifs qui est d'avoir au moins 50% des actifs (33% pour le fonds investi dans les petites et moyennes capitalisations suisses) investis dans des entreprises dont les objectifs climatiques ont été validés par la science (voir tableau p. 52).

CAMPAGNES SUR LE CLIMAT DE L'EEP INTERNATIONAL

	2025	2024
Nombre de campagnes	10	10
Nombre d'actions menées	177	221
Nombre d'entreprises engagées	1'490	1'731

Pour plus d'information sur les actions d'engagement menées en 2025, vous trouverez sur notre site internet les résumés des activités 2025 des pools suisse et international.

- [Synthèse des activités 2025 de l'EEP Suisse](#) ;
- [Synthèse des activités 2025 de l'EEP International](#).

6.3.1 COMMENTAIRES SUR LES INDICATEURS CO₂ 2025

En l'absence des données sur les émissions 2025 des entreprises détenues en portefeuille, Ethos Services a décidé (comme les années précédentes) de ne pas présenter les émissions de GES liées aux fonds de placement pour l'année écoulée. Ces chiffres n'auraient en effet tenu compte que des changements dans la composition des portefeuilles et auraient dû être révisés dans les rapports ultérieurs avec la prise en compte des émissions de l'année 2025 qui seront publiées par les entreprises d'ici fin 2026.

Entre 2023 et 2024, soit la dernière année pour laquelle les données étaient disponibles au moment de la publication de ce rapport, l'empreinte carbone des fonds en actions a légèrement baissé (voir tableau p.49). Si l'on tient compte des domaines 1, 2 et 3 amont, les émissions liées aux fonds Ethos par million de franc investi ont diminué de 13% par rapport à l'année de référence 2019. Elles restent toutefois au-dessus de l'objectif fixé pour 2025. Si l'on prend également en considération les émissions du domaine 3 aval, soit celles qui sont liées à l'utilisation des produits des entreprises, les émissions des fonds Ethos par million investi sont plus au moins au même niveau qu'en 2019 (après avoir légèrement augmenté ces dernières années). Cette stagnation s'explique par plusieurs facteurs, notamment du fait que plus les entreprises font preuve de transparence et publient leurs émissions de GES de manière exhaustive, ce qui est évidemment souhaitable et nécessaire, plus leurs émissions et la part qui en est attribuable aux actionnaires augmentent. C'est à nouveau ce qui s'est passé en 2024 avec un nombre toujours grandissant d'entreprises qui publient et revoient leurs émissions de GES passées, en particulier celles liées à l'utilisation de leurs produits, avec davantage de robustesse.

Ethos va poursuivre ses efforts en 2026 pour inciter les entreprises incluses en portefeuille à réduire leurs émissions de GES et s'assurer que les engagements climatiques qu'elles prennent (SBTi ou équivalents) soient à la fois crédibles et efficaces. En particulier, Ethos et ses partenaires bancaires vont continuer d'intégrer les deux méthodologies d'évaluation des entreprises développées par Ethos – impact positif et « Climate transition ratings » – dans les directives d'investissement des fonds de placement afin de réorienter les investissements vers les entreprises qui ont un impact positif sur le climat ou qui gèrent leurs enjeux climatiques en adéquation avec l'objectif mondial d'un réchauffement limité à 1.5 °C.

Comme mentionné précédemment, Ethos va également se fixer de nouveaux objectifs intermédiaires pour le prochain cycle de son plan climatique (2026-2030) qui sera élaboré en détail une fois que les émissions de GES des entreprises pour l'année 2025 seront connues. Celui-ci sera soumis au vote des membres de la Fondation Ethos et des actionnaires d'Ethos Services aux assemblées générales annuelles 2027.

Enfin grâce à sa méthodologie « Climate transition ratings », Ethos va prochainement calculer la trajectoire de température de ses fonds de placement, pour s'assurer qu'elle soit, selon toute vraisemblance, inférieure à 2 °C d'ici à 2030. Autrement dit, faire en sorte que les entreprises incluses dans les fonds de placement Ethos disposent d'une stratégie et de mesures climatiques qui permettent d'aligner leurs activités sur une trajectoire menant à un réchauffement climatique mondial bien inférieure à 2 °C et aussi proche que possible de 1.5 °C. Cet objectif d'alignement diffère de l'objectif d'intensité car il tient compte de la dynamique de progrès des entreprises et met aussi l'accent sur leurs émissions futures. Ethos prévoit à l'avenir de publier les scores de températures de chacun de ses fonds de placement dans leurs rapports de durabilité annuels respectifs.

PROPORTION DE SOCIÉTÉS AVEC OBJECTIFS SBTi AU SEIN DES FONDS DE PLACEMENT ETHOS

FONDS	2023	2024	2025	OBJECTIF 2025
Ethos - Equities Sustainable World ex CH	53 %	63 %	68%	50 %
Ethos - Equities CH indexed Corporate Governance	41 %	50 %	62%	50 %
Ethos II – Ethos Swiss Sustainable Equities	37 %	50 %	67%	50 %
Vontobel Fund (CH) - Ethos Equities Swiss Mid & Small	44 %	47 %	54%	33 %
Clartan - Ethos ESG Europe Small & Mid Cap	49 %	68 %	67%	50 %
BCV FUND (LUX) - Ethos Climate ESG Ambition ⁽¹⁾	NR ⁽¹⁾	59 % ⁽¹⁾	63%	NR ⁽¹⁾

(1) Le fonds BCV FUND (LUX) - Ethos Climate ESG Ambition a été lancé durant l'année 2024 et n'a pas encore d'objectif SBTi. Les données sont uniquement à titre informatif.

ÉMISSIONS DE GES LIÉES AUX FONDS EN ACTIONS

DONNÉES	BASELINE 2019	2023	2024	2025	OBJECTIF 2025
Émissions domaine 1 des entreprises financées ⁽¹⁾	9'023	17'010	12'797	indisponible ⁽⁵⁾	
Émissions domaine 2 des entreprises financées ⁽¹⁾	5'874	11'240	10'271	indisponible ⁽⁵⁾	
Émissions domaine 3 amont des entreprises financées ⁽¹⁾	83'856	111'628	111'435	indisponible ⁽⁵⁾	
Total des émissions des domaines 1, 2 et 3 amont des entreprises financées ⁽¹⁾	98'753	139'878	134'502	indisponible ⁽⁵⁾	
Émissions domaine 3 aval des entreprises financées ⁽¹⁾	235'189	400'900	393'744	indisponible ⁽⁵⁾	
Total des émissions financées ⁽¹⁾	333'943	540'778	528'247	indisponible ⁽⁵⁾	
Total des actifs des fonds en actions ⁽²⁾	1'038'460'200	1'643'110'144	1'634'077'769	1'835'826'305	
Empreinte carbone des fonds Ethos domaines 1, 2 et 3 amont ⁽³⁾	95.0	85.1	82.3	indisponible ⁽⁵⁾	62
Empreinte carbone des fonds Ethos domaines 1, 2 et 3 amont et aval ⁽⁴⁾	321.6	329.1	323.3	indisponible ⁽⁵⁾	209

(1) en tonnes de CO₂e

(2) en francs suisses

(3) en tonnes de CO₂e par million de francs investi (en prenant en compte les domaines 1, 2 et 3 amont uniquement des sociétés financées)

(4) en tonnes de CO₂e par million de francs investi (en prenant en compte les domaines 1, 2 et 3 amont et aval des sociétés financées)

(5) les émissions de CO₂e en 2025 ne sont actuellement pas disponibles

6.3.2 INFORMATIONS SUR LES CALCULS ET DONNÉES

CALCUL DE L'EMPREINTE CO₂ D'ETHOS SERVICES

Ethos Services calcule les émissions de GES liées à ses propres activités à l'aide de l'outil MyClimate et les émissions liées à ses activités d'investissement à l'aide des dernières données fournies par S&P Trucost (voir tableau ci-dessous).

Actuellement, il existe plusieurs façons de mesurer les émissions de GES liées aux investissements. Selon le GHG Protocol, les émissions du domaine 3 liées aux investissements (catégorie 15) doivent prendre en compte uniquement les émissions des domaines 1 et 2 des entreprises financées. L'idée de base étant d'éviter un double comptage. Cependant, le groupe d'experts de l'Union européenne (EU TEG) estime qu'il est essentiel pour les investisseurs d'également tenir compte des émissions matérielles du domaine 3.

Par souci d'exemplarité et de transparence, Ethos Services a décidé de montrer le bilan complet des émissions de GES des entreprises détenues dans les fonds de placement Ethos en actions (domaines 1, 2 et 3 amont et aval).

Pour déterminer la part attribuable des émissions de GES des entreprises en portefeuille, Ethos Services a utilisé la méthodologie de mesure préconisée par le EU TEG. Il s'agit de diviser le montant investi (numérateur) par la valeur de l'entreprise représentée par la « Entreprise Value Including Cash » (EVIC) (dénominateur) et de multiplier le tout par les émissions de GES de l'entreprise. Les résultats sont ensuite additionnés pour obtenir le montant total des émissions de GES financées.

DATES DES DONNÉES UTILISÉES POUR CALCULER L'EMPREINTE CARBONE DES FONDS ACTIONS

DONNÉES	BASELINE 2019 ⁽¹⁾	2023	2024	2025
Émissions domaine 1 des entreprises financées	2019	2023	2024	indisponible
Émissions domaine 2 des entreprises financées	2019	2023	2024	indisponible
Émissions domaine 3 (amont) des entreprises financées	2019	2023	2024	indisponible
Émissions domaine 3 (aval) des entreprises financées	2019	2022	2023	indisponible
Total des émissions financées	2019	2022/2023	2023/2024	Indisponible
Enterprise Value Including Cash (EVIC)	31.12.2019	31.12.2023	31.12.2024	31.12.2025
Actifs des fonds	31.12.2019	31.12.2023	31.12.2024	31.12.2025

(1) les données 2019 sont basées sur les anciennes données Trucost, avant réajustement

7. GRI Index Table

Ethos a élaboré le présent rapport en référence aux normes GRI. Ce rapport couvre la période allant du 1er janvier au 31 décembre 2025. Aucune norme sectorielle spécifique n'a été appliquée. Pour les informations générales et les thèmes pertinents, les versions les plus récentes des normes GRI ont systématiquement été prises en compte.

7.1 INFORMATIONS GÉNÉRALES 2021

NORMES GRI ET ÉLÉMENTS D'INFORMATIONS		PAGE / INFORMATION
GRI 1 : FONDATION 2021		
1. L'ORGANISATION ET SES PRATIQUES DE REPORTING		
GRI 2-1	Détails sur l'organisation	2.1 Buts, page 23 2.2 Structure, page 23 2.8 Politique d'information, page 34
GRI 2-2	Entités incluses dans le reporting de durabilité de l'organisation	2.7 Organe de révision, page 34
GRI 2-3	Période, fréquence et point de contact du reporting	2.7 Organe de révision, page 34 2 ^{ème} page de couverture
GRI 2-4	Reformulations d'informations	6.2 Opérations d'Ethos page 45 et tableau à la page 46
GRI 2-5	Assurance externe	1.3 Enjeux matériels, page 22 et site internet Ethos Rapport de l'organe de révision, page 57
2. ACTIVITÉS ET TRAVAILLEURS		
GRI 2-6	Activités, chaîne de valeur et autres relations d'affaires	Aperçu de prestations et des actions en 2025, page 10 1. Fondements de notre approche durable, page 20
GRI 2-7*	Employés	3.1.1. Personnel, page 35
GRI 2-8	Travailleurs qui ne sont pas des employés	3.1.1. Personnel, page 35

3. GOUVERNANCE		
GRI 2-9	Structure et composition de la gouvernance	2.3 Conseil d'administration, page 26
GRI 2-10	Nomination et sélection des membres de l'organe de gouvernance le plus élevé	2.3 Conseil d'administration, page 26
GRI 2-11	Présidence de l'organe de gouvernance le plus élevé	2.3 Conseil d'administration, page 26
GRI 2-12	Rôle de l'organe de gouvernance le plus élevé dans la supervision de la gestion des impacts	2.3 Conseil d'administration, page 26
GRI 2-13	Délégation de la responsabilité de la gestion des impacts	2.3 Conseil d'administration, page 26
GRI 2-14	Rôle de l'organe de gouvernance le plus élevé dans le reporting de durabilité	Interview avec la présidente et le directeur, page 6
GRI 2-15	Conflits d'intérêts	2.6 Valeurs et conduite des opérations, page 32
GRI 2-16	Communication des préoccupations majeures	2.6 Valeurs et conduite des opérations, page 32
GRI 2-17	Connaissance partagée de l'organe de gouvernance le plus élevé	2.3 Conseil d'administration, page 26
GRI 2-18	Évaluation de la performance de l'organe de gouvernance le plus élevé	2.3 Conseil d'administration, page 26
GRI 2-19	Politiques de rémunération	2.5 Rapport de rémunération, page 31
GRI 2-20	Processus de détermination de la rémunération	2.5 Rapport de rémunération, page 31
GRI 2-21*	Ratio de rémunération totale annuelle	2.5 Rapport de rémunération, page 31
4. STRATÉGIE, POLITIQUES ET PRATIQUES		
GRI 2-22	Déclaration sur la stratégie de développement durable	Interview avec la présidente et le directeur, page 6
GRI 2-23	Engagements politiques	2.6 Valeurs et conduite des opérations, page 32
GRI 2-24	Intégration des engagements politiques	2.6 Valeurs et conduite des opérations, page 32
GRI 2-25	Processus de remédiation des impacts négatifs	2.6 Valeurs et conduite des opérations, page 32
GRI 2-26	Mécanismes permettant de demander conseil et de soulever des préoccupations	2.6 Valeurs et conduite des opérations, page 32
GRI 2-27	Conformité aux législations et aux réglementations	2.6 Valeurs et conduite des opérations, page 32
GRI 2-28	Adhésions à des associations	2.2.1.3 Partenariats et adhésions à des groupes et associations, page 23
5. ENGAGEMENTS DES PARTIES PRENANTES		
GRI 2-29	Approche de l'engagement des parties prenantes	1.2 Dialogue et engagement avec les parties prenantes, page 21
GRI 2-30	Négociations collectives	3.1.1 Personnel, page 35

* Ces indicateurs ont fait l'objet d'une assurance externe ISAE3000 par prestataire mandaté.

7.2 THÈMES PERTINENTS

NORMES GRI ET ÉLÉMENTS D'INFORMATIONS (EI)		PAGE / INFORMATION
GRI 3-1	Processus pour déterminer les thèmes pertinents	1.2 Dialogue et engagement avec les parties prenantes, page 21 1.3 Enjeux matériels, page 22
GRI 3-2	Liste des thèmes pertinents	1.3 Enjeux matériels, page 22
GRI 201-1*	Valeur économique directe générée et distribuée	8. Comptes d'Ethos Services SA, page 62
GRI 205-2*	Communication et formation relatives aux politiques et procédures de lutte contre la corruption	2.6 Valeurs et conduite des opérations, page 32
GRI 205-3	Cas avérés de corruption et mesures prises	2.6 Valeurs et conduite des opérations, page 32
GRI 206-1	Actions en justice contre le comportement anticoncurrentiel et les pratiques antitrust	2.6 Valeurs et conduite des opérations, page 32
GRI 207-2	Gouvernance fiscale, contrôle et gestion des risques	2.4.2 Fonctionnement, page 31
GRI 302-1*	Consommation énergétique au sein de l'organisation	5.1.1 Énergie, page 41
GRI 302-3	Intensité énergétique	5.1.1 Énergie, page 41
GRI 302-4	Réduction de la consommation énergétique	5.1.1 Énergie, page 41
GRI 302-5	Réduction des besoins énergétiques des produits et des services	5.1.1 Énergie, page 41
GRI 303-1	Interactions avec l'eau en tant que ressource partagée	5.1.3 Consommation d'eau, page 42
GRI 303-5	Consommation d'eau	5.1.3 Consommation d'eau, page 42
GRI 304-2	Gestion des impacts sur la biodiversité	5.2.1 Critères d'exclusion, page 42 5.2.2 Dialogue actionnarial, page 43
GRI 305-1*	Émissions directes de GES (Champ d'application 1)	6. Responsabilité climatique, page 44
GRI 305-2*	Émissions indirectes de GES (Champ d'application 2)	6. Responsabilité climatique, page 44
GRI 305-3*	Autres émissions indirectes de GES (Champ d'application 3)	6. Responsabilité climatique, page 44
GRI 305-4*	Intensité des émissions de GES	6. Responsabilité climatique, page 44
GRI 305-5	Réduction des émissions de GES	6. Responsabilité climatique, page 44

NORMES GRI ET ÉLÉMENTS D'INFORMATIONS (EI)		PAGE / INFORMATION
GRI 306-3*	Déchets générés	4. Responsabilité numérique, page 39 5.1.2 Déchets, page 41 5.2.1 Critères d'exclusion, page 42 5.2.2 Dialogue actionnarial, page 43
GRI 401-1*	Recrutement de nouveaux employés et rotation du personnel	3.1.1. Personnel, page 35
GRI 401-2	Avantages accordés aux salariés à temps plein et non aux employés temporaires ou à temps partiel	3.1.1. Personnel, page 35
GRI 401-3	Congé parental	3.1.1. Personnel, page 35
GRI 403-1	Système de gestion de la santé et de la sécurité au travail	3.1.4 Santé et bien-être au travail, page 36
GRI 404-1*	Nombre moyen d'heures de formation par an par employé et employée	3.1.2 Formations, page 36
GRI 405-1*	Diversité des organes de gouvernance et des employés	3.1.3 Diversité et égalité salariale, page 36
GRI 405-2*	Ratio du salaire de base et de la rémunération des femmes et des hommes	3.1.3 Diversité et égalité salariale, page 36
GRI 406-1	Cas de discrimination et mesures correctives prises	2.6.4 Lutte contre la discrimination, page 34
GRI 408-1	Opérations et fournisseurs présentant un risque significatif lié au travail des enfants	3.1.5 Partenaires commerciaux, page 37 3.2.1 Critères d'exclusion, page 37 3.2.2 Dialogue actionnarial, page 37
GRI 409-1	Opérations et fournisseurs présentant un risque significatif de travail forcé ou obligatoire	3.1.5 Partenaires commerciaux, page 37 3.2.1 Critères d'exclusion, page 37 3.2.2 Dialogue actionnarial, page 37
GRI 418-1*	Plaintes fondées relatives à l'atteinte à la confidentialité des données des clients et aux pertes de données des clients	4. Responsabilité numérique, page 39 4.1 Opérations d'Ethos, page 39

* Ces indicateurs ont fait l'objet d'une assurance externe ISAE3000 par prestataire mandaté

7.3 DIX PRINCIPES DU PACTE MONDIAL DES NATIONS UNIES

DROITS HUMAINS

Principe 1

Promouvoir et respecter la protection du droit international relatif aux droits de l'homme.

Principe 2

Veiller à ne pas se rendre complice de violations des droits de l'homme.

NORMES INTERNATIONALES DU TRAVAIL

Principe 3

Respecter la liberté d'association et reconnaître le droit de négociation collective.

Principe 4

Contribuer à l'élimination de toutes les formes de travail forcé ou obligatoire.

Principe 5

Contribuer à l'abolition effective du travail des enfants.

Principe 6

Contribuer à l'élimination de toute discrimination en matière d'emploi et de profession.

ENVIRONNEMENT

Principe 7

Appliquer l'approche de précaution face aux problèmes touchant l'environnement.

Principe 8

Prendre des initiatives tendant à promouvoir une plus grande responsabilité en matière d'environnement.

Principe 9

Favoriser la mise au point et la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement.

LUTTE CONTRE LA CORRUPTION

Principe 10

Agir contre la corruption sous toutes ses formes, y compris l'extorsion de fonds et les pots-de-vin.

7.4 CORRESPONDANCES DES ENJEUX MATÉRIELS D'ETHOS AVEC DES STANDARD DE REPORTING EXTRA-FINANCIER

ENJEUX MATÉRIEL	ÉQUIVALENCE GRI	PRINCIPES DU UNGC	ART 964A FF. OR
CHANGEMENT CLIMATIQUE ÉMISSIONS CARBONES PRÉSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ DÉFORESTATION ÉCONOMIE CIRCULAIRE	GRI 302 Énergie GRI 303 Eau et effluents GRI 304 Biodiversité GRI 305 Émissions GRI 306 Déchets	Principes 7, 8, 9	Environnement
ATTIRER, RETENIR ET DÉVELOPPER UNE MAIN D'ŒUVRE QUALIFIÉE BIEN-ÊTRE ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL	GRI 401 Emploi GRI 403 Santé et sécurité au travail GRI 404 Formation et éducation		Social
DIVERSITÉ ET INCLUSION	GRI 405 Diversité et égalité des chances GRI 406 Lutte contre la discrimination	Principe 1, 6	Social Gouvernance d'entreprise
RESPECT DES DROITS HUMAINS	GRI 408 Travail des enfants GRI 409 Travail forcé ou obligatoire	Principes 1, 2, 3, 4, 5	Social Respect des droits humains
BUSINESS MODEL ET OPÉRATIONS DURABLES ET RESPONSABLES RESPECT DES PRINCIPES DE BONNE GOUVERNANCE	GRI 2-6	Principe 1, 2, 7, 8, 9	Gouvernance d'entreprise
ÉTHIQUE DES AFFAIRES INTÉGRITÉ, TRANSPARENCE ET RÉPUTATION	GRI 205 - Lutte contre la corruption GRI 206 - Comportement anticoncurrentiel GRI 207 - Fiscalité	Principe 2, 10	Gouvernance d'entreprise
PARTENARIATS ET FOURNISSEURS			Gouvernance d'entreprise
DIALOGUE AVEC LES PARTIES PRENANTES	GRI 2-29		Gouvernance d'entreprise
PROTECTION DES DONNÉES ET CYBERSÉCURITÉ	GRI 418 Confidentialité des données des client		Social

7.5 RAPPORT DE L'ORGANE DE RÉVISION SUR LA PARTIE DURABILITÉ



Rapport d'assurance limitée indépendant sur certains indicateurs non-financiers du rapport intégré 2025 d'Ethos Services SA, Grand-Lancy

Nous avons été mandatés par le Conseil d'administration d'Ethos Services SA (« Ethos ») pour fournir une assurance limitée sur certains indicateurs non-financiers du rapport intégré 2025. Notre mission d'assurance se limite sur les indicateurs présentés en annexe.

Responsabilités du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration d'Ethos est responsable de la préparation et de la présentation de son rapport intégré. Cette responsabilité inclut la présentation du modèle d'affaires et des activités, l'identification des principaux enjeux non financiers, la définition des objectifs, la mise en place de mesures internes et le calcul des indicateurs sur lesquels repose l'information rapportée. Ces indicateurs non-financiers ont été préparés conformément aux procédures internes d'Ethos ou en référence au GRI (Global Reporting Initiative). Ces indicateurs sont listés en annexe.

Notre responsabilité

Notre objectif est d'effectuer une mission d'assurance limitée afin d'exprimer une conclusion basée sur les travaux effectués. Nous avons réalisé notre mission d'assurance selon la norme ISAE 3000 (Révisée) - Norme internationale relative aux missions d'assurance autres que les audits ou examens d'informations financières historiques – émise par l'*International Auditing and Assurance Standards Board*.

Cette norme requiert que nous examinons les processus et systèmes utilisés pour calculer les indicateurs sur lesquels nous fournissons une assurance limitée. Cette norme exige également que nous nous conformions aux exigences d'indépendance et d'éthique, et que nous planifions et effectuions notre mission d'assurance pour obtenir des éléments probants suffisants et appropriés sur lesquels fonder notre conclusion d'assurance limitée. Toutefois, cela n'inclut pas de tests détaillés des données sources des systèmes IT ou d'efficacité opérationnelle des processus et des contrôles internes. L'assurance obtenue est donc limitée et nettement moins étendue qu'une mission d'assurance raisonnable.

Notre rapport sert uniquement à répondre aux objectifs exposés ci-dessus et à vous informer. Il ne saurait être utilisé dans aucun autre but ni par d'autres parties. Il concerne uniquement les travaux réalisés tels que décrits ci-dessous et ne couvre aucune autre information extra-financière d'Ethos dans son ensemble.

Déclaration d'indépendance et de compétence

Dans le cadre de notre mission, nous avons respecté les exigences applicables du Code de Déontologie pour les Experts-Comptables émis par le Conseil des Normes Internationales d'Éthique pour les Comptables. Ces exigences nous interdisent notamment de prendre des positions financières, commerciales, de gouvernance et de propriété qui pourraient affecter, ou être perçues comme affectant, notre indépendance et impartialité, ainsi que de toute implication dans la préparation du rapport intégré. Nous avons confirmé au Conseil d'administration d'Ethos que nous avons maintenu notre indépendance et objectivité tout au long de notre mission, en particulier en veillant à ce qu'aucun événement ou service interdit ne puisse compromettre notre indépendance et objectivité.

Par ailleurs, nous appliquons la Norme Internationale de Gestion de la Qualité (ISQM) 1 qui nous demande de concevoir, mettre en œuvre et exploiter un système de gestion de la qualité incluant des politiques et procédures relatives au respect des exigences éthiques, des normes professionnelles ainsi que des exigences légales et réglementaires applicables.

Résumé des travaux effectués

Nos procédures d'assurance limitée incluent :

- La compréhension du modèle d'affaires et des activités d'Ethos.
- Les entretiens avec la Direction et des personnes ayant la responsabilité opérationnelle de la performance en matière de durabilité pour apprécier le processus d'identification des enjeux prioritaires, la détermination des objectifs et l'établissement des mesures internes.
- Les entretiens avec les responsables métiers pour évaluer directement les pratiques opérationnelles, examiner les processus de collecte et de validation des données pertinentes et analyser les fichiers de calculs liés aux indicateurs non-financiers.
- Les testings sur les indicateurs chiffrés, sélectionnés en utilisant des techniques d'échantillonnage, afin de vérifier l'application correcte (i) des procédures définies par Ethos ou (ii) des parties du contenu du Standard GRI pour certaines informations, dans l'optique de concilier ces données avec les documents justificatifs : voir annexe.
- La mise en œuvre des procédures analytiques pour vérifier la consolidation correcte des données examinées et la cohérence de tout changement dans ces données.

Nous n'avons effectué aucun travail sur des données autres que celles décrites dans le paragraphe ci-dessus et en annexe. Nous estimons que les éléments que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour constituer une base pour nos conclusions en matière d'assurance.

Limites inhérentes

Le processus qu'une organisation adopte pour définir, collecter et rapporter des données sur sa performance non financière n'est pas soumis aux processus formels du reporting financier. Par conséquent, ces données peuvent être sujettes à des variations dans les définitions, les méthodes de collecte et de reporting, en l'absence d'une norme cohérente et universellement acceptée. Cela peut entraîner des différences dans la comparabilité des informations entre les organisations et d'une année à l'autre au sein d'une même organisation, à mesure que les méthodologies évoluent.

Pour structurer ce processus, Ethos prépare son rapport intégré en s'appuyant sur ses procédures internes, ainsi que sur des indicateurs sélectionnés du GRI, ou certaines parties de leur contenu.



Conclusion

Sur la base des procédures que nous avons effectuées, nous n'avons relevé aucun élément nous permettant de conclure que les indicateurs non-financiers sélectionnés du rapport intégré 2025, tels que présentés en annexe de ce rapport, n'auraient pas été préparés et divulgués, dans tous leurs aspects significatifs, conformément aux procédures internes d'Ethos ou en référence au GRI (Global Reporting Initiative).

Genève, le 12 mars 2026

Forvis Mazars SA

Signed by:

4D6C4C43B934EC...

Michael Ackermann
Expert-réviseur agréé
(Réviseur responsable)

Signed by:

4C18F9F5C07C426...

Oscar Lampe
Expert-réviseur agréé

Annexe

- Liste des indicateurs du rapport intégré 2025 d'Ethos couverts par la mission d'assurance

Annexe : Liste des indicateurs du rapport intégré 2025 d'Ethos couverts par la mission d'assurance

Norme GRI	Indicateur
GRI 2-7	Employés (a) Nombre total d'employés, en nombre et en équivalent temps pleins (ETP), et répartition de ce total par sexe
GRI 2-21	Ratio de rémunération totale annuelle (a) Ratio entre la rémunération annuelle totale de la personne la mieux payée de l'organisation et la rémunération annuelle totale médiane de tous les employés (à l'exclusion de la personne la mieux payée)
GRI 201-1	Valeur économique directe générée et distribuée (VEGD) (a) La valeur économique directe générée et distribuée (VEGD) calculée par la méthode de la comptabilité d'exercice
GRI 205-2	Communication et formation relatives aux politiques et procédures de lutte contre la corruption (a) Le nombre total et le pourcentage de membres de l'organe de gouvernance auprès de qui les politiques et procédures de lutte contre la corruption de l'organisation ont été communiquées (b) Le nombre total et le pourcentage d'employés auprès de qui les politiques et procédures de lutte contre la corruption de l'organisation ont été communiquées
GRI 302-1	Consommation énergétique au sein de l'organisation (a) La consommation de carburant totale au sein de l'organisation provenant de sources non renouvelables (c) En joules, watts-heure ou leurs multiples, le total de i. la consommation d'électricité, ii. la consommation de chauffage, iii. la consommation de refroidissement
GRI 305-1	Emissions directes de GES (champ d'application 1) (a) Les émissions directes de GES (Champ d'application 1) brutes en tonnes métriques d'équivalent CO2.
GRI 305-2	Emissions directes de GES (champ d'application 2) (b) Les émissions indirectes de GES (Champ d'application 2) brutes des émissions en tonnes métriques d'équivalent CO2, selon une méthode basée sur le marché.
GRI 305-3	Autres émissions indirectes de GES (champ d'application 3) (a) Les autres émissions indirectes de GES (Champ d'application 3) brutes en tonnes métriques d'équivalent CO2.
GRI 305-4	Intensité des émissions de GES (a) Le ratio d'intensité des émissions de GES de l'organisation (Empreinte carbone des fonds Ethos domaines 1, 2 et 3 amont et aval) (b) Le paramètre spécifique de l'organisation (dénominateur) utilisé pour calculer le ratio
GRI 401-1	Recrutement de nouveaux employés et rotation du personnel (a) le nombre total d'employés et le taux de recrutement de nouveaux employés au cours de la période de reporting (b) le nombre total d'employés et le taux de rotation du personnel au cours de la période de reporting
GRI 404-1	Nombre moyen d'heures de formation par an par employé (a) Le nombre moyen d'heures de formation que les employés de l'organisation ont suivies au cours de la période de reporting, par i. sexe
GRI 405-1	Diversité des organes de gouvernance et des employés (a) Le pourcentage d'individus présents dans les organes de gouvernance de l'organisation dans chacune des catégories de diversité suivantes : i. genre ; ii. groupe d'âge (b) le pourcentage d'employés de l'organisation dans chacune des catégories de diversité suivantes : i. genre ; ii. groupe d'âge
GRI 405-2	Ratio du salaire de base et de la rémunération des femmes et des hommes (a) Le ratio du salaire de base et de la rémunération des femmes et des hommes
GRI 418-1	Plaintes fondées relatives à l'atteinte à la confidentialité des données des clients et aux pertes de données des clients (c) Si l'organisation n'a identifié aucune plainte fondée, une déclaration brève à ce sujet est suffisante.
Autres Indicateurs	
Campagnes menées en 2025 par l'EEP	
Nombre de campagnes	



ÉTATS FINANCIERS
2025

8. Comptes d’Ethos Services SA

8.1 COMPTES D’ETHOS SERVICES SA

En 2025, le chiffre d’affaires d’Ethos Services SA a augmenté de 9.5 % pour atteindre 11'741'749 francs. Cette augmentation est due à la performance positive des fonds d’investissement d’Ethos et à la croissance importante des contrats de mandats de conseil, en particulier les services de dialogue. Les charges d’exploitation ont, quant à elles, augmenté de 8.0 % à 10'422'659 francs, conformément au plan de croissance du personnel, ainsi qu’au plan d’acquisition de données ESG.

Ethos Services SA a dégagé un bénéfice après impôt de 1'189'230 francs (1'038'094 francs en 2024). Le bénéfice net 2025 représente un rendement de 13.5 % sur les fonds propres moyens 2025.

L’origine et l’évolution des revenus se présentent comme suit :

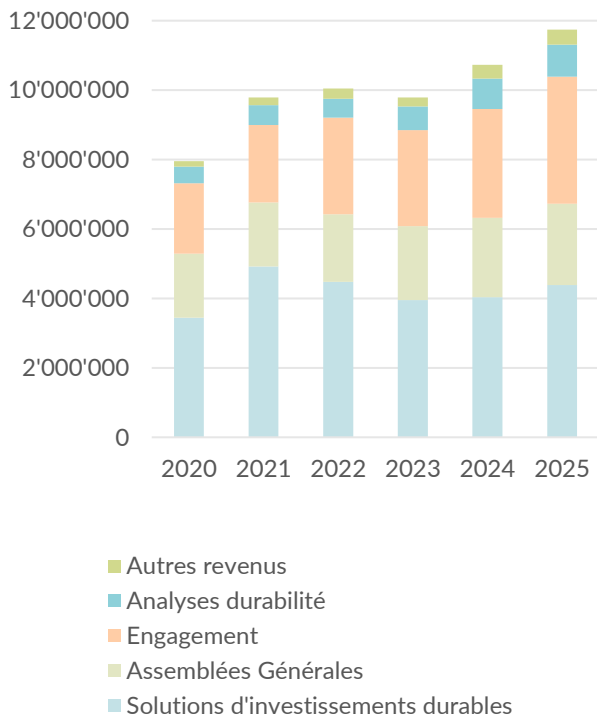


TABLEAU 1 : DÉCOMPOSITION DES CHARGES D’EXPLOITATION AVANT IMPÔTS

CHARGES	2025	2024
Charges de personnel	70.0 %	67.2 %
Instances	2.2 %	2.0 %
Consultants	8.9 %	10.6 %
Frais administratifs	19.9 %	19.2 %
Amortissements	1.0 %	1.0 %

Au 31.12.2025, le total du bilan d’Ethos Services SA se monte à 11'158'354 francs (2024 : 10'176'725 francs), dont 79 % sous forme de fonds propres. Les fonds propres s’élèvent au 31.12.2025 à 8'809'965 francs, soit une hausse de 7.4 % par rapport au 31.12.2024.

En tenant compte du report des exercices précédents, le résultat à disposition au 31.12.2025 s’élève à 2'875'906 francs.

Le conseil d’administration proposera à l’assemblée générale ordinaire d’Ethos Services SA du 16.06.2026 le versement d’un dividende de 550 francs par action, soit un total de 789'800 francs, représentant un taux de distribution constant de 66 % du bénéfice net 2025 d’Ethos Services SA. Le dividende sera versé par prélèvement sur le résultat à disposition.

Ethos Services SA a procédé à la vente de ses 10 actions propres. Ceci a généré un gain de 40'010 francs.

TABLEAU 2 : PROPOSITION D'AFFECTATION DU RÉSULTAT

RÉPARTITION DU RÉSULTAT		
Résultat de l'exercice 2025	CHF	1'189'230
Résultat reporté	CHF	1'644'725
Gain sur la vente des actions propres	CHF	40'010
Résultat à disposition	CHF	2'873'965
Affectation réserve légale	CHF	0
Distribution ordinaire proposée	CHF	789'800
Report sur nouvel exercice	CHF	2'084'165

TABLEAU 3 : VALEUR ÉCONOMIQUE DIRECTE GÉNÉRÉE ET DISTRIBUÉE

VALEUR ÉCONOMIQUE		2025	2024
Valeur économique directe générée (produits d'exploitation et produits hors exploitation)	CHF	11'804'945	10'891'835
Distribution de la valeur économique générée	CHF	11'339'979	10'437'873
• <i>dont charges de personnel, honoraires et frais des instances</i>	CHF	7'307'711	6'674'565
• <i>dont consultants et frais administratifs</i>	CHF	3'009'207	2'876'820
• <i>dont charges hors exploitation</i>	CHF	18'802	11'638
• <i>dont impôts</i>	CHF	214'459	197'500
• <i>dont dividendes aux actionnaires</i>	CHF	789'800	677'350

* dividende proposé à l'assemblée générale du 16 juin 2026

8.2 COMPTE DE RÉSULTAT POUR L'EXERCICE 2025

EN CHF	NOTES	2025	2024
PRODUITS D'EXPLOITATION			
Commissions de conseil de gestion		4'388'486	4'035'527
Honoraires mandats de conseil		7'230'052	6'553'165
Autres revenus opérationnels		123'211	135'061
Total des produits d'exploitation		11'741'749	10'723'753
CHARGES D'EXPLOITATION			
Charges de personnel	9	(7'082'882)	(6'485'625)
Honoraires et frais du conseil d'administration		(224'829)	(188'940)
Consultants		(931'852)	(1'023'946)
Frais administratifs	6	(2'077'355)	(1'852'874)
Amortissements	4	(105'741)	(97'734)
Total des charges d'exploitation		(10'422'659)	(9'649'119)
RÉSULTAT D'EXPLOITATION		1'319'090	1'074'633
CHARGES ET PRODUITS FINANCIERS			
Dotation à la provision sur immobilisations financières	7	40'205	106'928
Charges financières		(2'145)	(1'417)
Produits financiers		14'731	36'438
Total des charges et produits financiers, net		52'791	141'949
CHARGES ET PRODUITS HORS PÉRIODE			
Charges hors période	11	(16'657)	(10'221)
Produits hors période	11	48'465	24'716
Impôts hors période		6'041	4'517
Total des charges et produits hors période		37'849	19'012
Résultat avant impôts		1'409'730	1'235'594
Impôts de l'exercice		(220'500)	(197'500)
Résultat de l'exercice		1'189'230	1'038'094
Résultat reporté		1'684'735	1'283'981
RÉSULTAT AU BILAN		2'875'906	2'322'075

8.3 BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2025

EN CHF	NOTES	31.12.2025	31.12.2024
ACTIF			
Liquidités	1	5'242'925	4'834'895
Créances résultant de la vente de biens et de prestations de services	2	1'620'078	1'516'977
Actifs de régularisation	3	312'526	328'327
Actif circulant		7'175'529	6'680'199
Immobilisations financières, net	7	3'237'881	2'897'491
Immobilisations corporelles, net	4	513'209	599'034
Immobilisations incorporelles, net	4	231'736	1
Actif immobilisé		3'982'826	3'496'526
TOTAL DE L'ACTIF		11'158'354	10'176'725
PASSIF			
Dettes résultant de l'achat de biens et de prestations de services		323'592	383'397
Compte courant Fondation Ethos	5	466'015	423'548
Autres créanciers		12'086	6'792
Passifs de régularisation	3	493'638	378'341
Capitaux étrangers à court terme		1'295'332	1'192'078
Contribution reçue d'avance	10	151'553	175'068
Réserve de cotisations patronales LPP	9	901'504	601'504
Capitaux étrangers à long terme		1'053'057	776'572
Capital-actions		1'436'000	1'436'000
Propres parts du capital	8	0	(50'000)
Réserve légale issue du bénéfice		4'500'000	4'500'000
Résultat reporté		1'684'735	1'283'981
Résultat de l'exercice		1'189'230	1'038'094
Capitaux propres		8'809'965	8'208'075
TOTAL DU PASSIF ET CAPITAUX PROPRES		11'158'354	10'176'725

8.4 FLUX DE TRÉSORERIE POUR L'EXERCICE 2025

EN CHF	2025	2024
Résultat de l'exercice	1'189'230	1'038'094
VARIATIONS SANS INCIDENCE SUR LES LIQUIDITÉS		
Dotation à la provision sur titre	(40'205)	(106'928)
Amortissements	105'741	97'734
VARIATION DE L'ACTIF CIRCULANT NET		
Variation des débiteurs	(103'101)	(230'821)
Variation des actifs de régularisation	15'801	29'506
Variation des créanciers	(59'805)	(58'028)
Variation du compte courant Fondation Ethos	42'467	394'996
Variation des autres créanciers	5'294	(1'975)
Variation des passifs de régularisation	115'297	(89'641)
Variation des dettes à long terme	276'485	88'297
Flux de fonds provenant de l'activité opérationnelle	1'547'206	1'161'235
Variation des immobilisations financières	(184)	(796)
Variation de la réserve de cotisations patronales LPP	(300'000)	(1'504)
Acquisitions/cessions immobilisations corporelles et incorporelles	(251'652)	(221'390)
Flux de fonds provenant de l'activité d'investissement	(551'836)	(223'690)
Distribution du dividende	(677'350)	(499'100)
Vente des propres parts du capital	90'010	0
Flux de fonds provenant de l'activité de financement	(587'340)	(499'100)
Liquidités et dépôts en banque en début d'exercice	4'834'895	4'396'451
Liquidités et dépôts en banque en fin d'exercice	5'242'925	4'834'895
VARIATION DE LA TRÉSORERIE	408'030	438'445

8.5 ANNEXES AUX COMPTES ANNUELS

NOTES GÉNÉRALES	
A.	Les états financiers sont établis selon le droit comptable suisse. Les produits et les charges sont comptabilisés sur la base des prestations et engagements convenus.
B.	Le siège de la société se situe à Lancy. La société a également un bureau à Zurich.
C.	La société atteste que la moyenne annuelle des emplois à plein temps est supérieure à 10 et inférieure à 50 en 2025 et 2024.
D.	<p>Crédit-bail</p> <p>Engagement pour le bail à loyer à Lancy (10ème étage) qui arrivera à échéance 30.04.2030 : 985'742 francs, soit 4 ans et 4 mois (1'212'095 francs en 2024, soit 5 ans et 4 mois).</p> <p>Engagement pour le bail à loyer à Lancy (8ème étage) qui arrivera à échéance 30.09.2028 : 568'427 francs, soit 2 ans et 9 mois (768'600 francs en 2024, soit 3 ans et 9 mois). Les contrats peuvent être résiliés de manière anticipée sans préavis. La condition de la libération de l'engagement consiste en la présentation d'un locataire solvable qui reprendrait le bail aux mêmes conditions.</p> <p>Engagement pour le bail à loyer à Zürich qui arrivera à échéance le 30.06.2027 : 185'994 francs, soit 1 ans et 6 mois (309'990 francs en 2024, soit 2 ans et 6 mois).</p>
E.	Dettes en faveur d'institution de prévoyance 2025 : 75'5545 francs (2024 : 73'414 francs).
F.	La variation des liquidités indiquée dans le tableau de flux de trésorerie comprend les liquidités et les dépôts en banque.
G.	Aucun événement postérieur à la clôture n'a eu lieu.
NOTES SUR CERTAINS POSTES DU BILAN, DU COMPTE DE RÉSULTAT ET FLUX DE TRÉSORERIE	
1.	Les liquidités et les dépôts en banque sont évalués à leur valeur nominale. Les liquidités libellées en monnaies étrangères sont converties au cours de l'Administration fédérale des contributions au 31.12.
2.	Les débiteurs sont comptabilisés à leur valeur nominale. Aucun doute n'est comptabilisé, car aucune créance douteuse n'a été détectée.
3.	<p>Les actifs et passifs de régularisation servent à la délimitation périodique des charges et produits. Ils regroupent les éléments principaux suivants :</p> <p>Actifs de régularisation (les charges payées d'avance et les produits à recevoir) :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Primes d'assurances 2026 • Loyers payés d'avance • Frais de congrès 2026 • Licence d'utilisation 2026 • Frais informatique 2026 • Cotisations et abonnements payés d'avance • Honoraires payés d'avance • Produit à recevoir <p>Passifs de régularisation (les charges à payer et les produits reçus d'avance) :</p>

	<ul style="list-style-type: none"> • Honoraires de comptabilité et de révision 2025 • Honoraires assurance durabilité • Frais entretien des locaux 2025 • Sous-location facturée d'avance • Provision des salaires variables et participations au bénéfice 2025 • Frais indices • Honoraires consultants • Honoraires et frais informatique 2025 • Variation pour provision d'impôts • Autres frais à payer relatifs à l'année 2025 																					
4.	<p>Les immobilisations corporelles et incorporelles sont comptabilisées au coût d'acquisition et présentées à leur valeur nette d'amortissement au bilan.</p> <p>Les immobilisations corporelles et incorporelles sont amorties selon la méthode indirecte linéaire. Les immobilisations sont amorties dès l'utilisation effective du bien.</p> <p>Les taux d'amortissement sont les suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • matériel informatique : 25 % • mobilier de bureau : 20 % - 25 % • aménagement des bureaux : 10 % • immobilisations incorporelles : 25 % <table border="1"> <thead> <tr> <th></th> <th>2025</th> <th>2024</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Immobilisations corporelles brutes</td> <td>1'689'168</td> <td>1'655'442</td> </tr> <tr> <td>Fonds d'amortissements</td> <td>(1'175'959)</td> <td>(1'056'408)</td> </tr> <tr> <td>Immobilisations corporelles, net</td> <td>513'209</td> <td>599'034</td> </tr> <tr> <td>Immobilisations incorporelles brutes*</td> <td>709'150</td> <td>467'711</td> </tr> <tr> <td>Fonds d'amortissements</td> <td>(475'474)</td> <td>(467'710)</td> </tr> <tr> <td>Immobilisations incorporelles, net</td> <td>233'677</td> <td>1</td> </tr> </tbody> </table> <p>* Un projet pour CHF 86'157 au 31 décembre 2025 est encore en cours de développement et sera amorti dès qu'il sera mis en production.</p>		2025	2024	Immobilisations corporelles brutes	1'689'168	1'655'442	Fonds d'amortissements	(1'175'959)	(1'056'408)	Immobilisations corporelles, net	513'209	599'034	Immobilisations incorporelles brutes*	709'150	467'711	Fonds d'amortissements	(475'474)	(467'710)	Immobilisations incorporelles, net	233'677	1
	2025	2024																				
Immobilisations corporelles brutes	1'689'168	1'655'442																				
Fonds d'amortissements	(1'175'959)	(1'056'408)																				
Immobilisations corporelles, net	513'209	599'034																				
Immobilisations incorporelles brutes*	709'150	467'711																				
Fonds d'amortissements	(475'474)	(467'710)																				
Immobilisations incorporelles, net	233'677	1																				
5.	Le compte courant Ethos fondation correspond à des dettes résultant de prestations de services et n'est pas rémunéré. Au 31 décembre 2024, ce compte est créancier (31 décembre 2023 : idem).																					
6.	Les frais administratifs contiennent notamment le droit d'utilisation du nom Ethos pour un montant total de 466'015 francs en 2025 (423'548 francs en 2024).																					
7.	Les immobilisations financières incluent un investissement de 2'029'278 francs dans le fonds Ethos Sustainable Balanced 33 (2'029'278 francs en 2024) et des garanties loyers pour 312'949 francs (312'764 francs en 2024) et une réserve pour cotisations patronales de prévoyance pour 901'504 francs (601'504 francs en 2024).																					

	Les titres sont comptabilisés au plus bas entre le cours d'acquisition et la valeur de marché ; une partie de la provision constituée en 2022 en lien avec la valeur du marché inférieure au cours d'acquisition a été dissoute (40'205 francs ont été dissout en 2025, 106'928 francs en 2024 et 90'129 francs en 2023). La valeur de marché est de 2'023'428 francs (1'983'223 francs en 2024).																														
8.	Les actions propres détenues par Ethos Services SA ont été vendues en septembre 2025 pour 90'010 francs. La société détenait 10 actions en 2024.																														
9.	Un versement de 300'000 francs a été fait auprès de la CIEPP Caisse Inter Entreprises de prévoyance professionnelle à titre de réserves de cotisations patronales en 2025 (0 francs en 2024).																														
10.	La société a perçu en 2020 et 2024 des contributions à l'aménagement de ses locaux sis à Lancy, qui sont dissoutes sur la durée de l'actif correspondant. Cette contribution était précédemment présentée dans les passifs de régularisation. Les balances correspondantes de l'exercice précédent ont été reclassées dans le bilan afin de satisfaire à la présentation de l'exercice précédent.																														
11.	<p>Les charges et produits hors période sont composées des éléments suivants :</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th></th> <th>2025</th> <th>2024</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Correction facturation 2024</td> <td>(16'630)</td> <td>0</td> </tr> <tr> <td>Intérêts fonds CIEPP</td> <td>0</td> <td>(1'504)</td> </tr> <tr> <td>Ajustements hors période</td> <td>(27)</td> <td>(8'717)</td> </tr> <tr> <td>Charges hors période</td> <td>(16'657)</td> <td>(10'221)</td> </tr> <tr> <td>Commissions 2024 hors période</td> <td>48'465</td> <td>0</td> </tr> <tr> <td>Redistribution taxe CO₂</td> <td>0</td> <td>2'915</td> </tr> <tr> <td>Charges sociales hors période</td> <td>0</td> <td>21'209</td> </tr> <tr> <td>Divers</td> <td>0</td> <td>592</td> </tr> <tr> <td>Produits hors période</td> <td>48'465</td> <td>24'716</td> </tr> </tbody> </table>		2025	2024	Correction facturation 2024	(16'630)	0	Intérêts fonds CIEPP	0	(1'504)	Ajustements hors période	(27)	(8'717)	Charges hors période	(16'657)	(10'221)	Commissions 2024 hors période	48'465	0	Redistribution taxe CO ₂	0	2'915	Charges sociales hors période	0	21'209	Divers	0	592	Produits hors période	48'465	24'716
	2025	2024																													
Correction facturation 2024	(16'630)	0																													
Intérêts fonds CIEPP	0	(1'504)																													
Ajustements hors période	(27)	(8'717)																													
Charges hors période	(16'657)	(10'221)																													
Commissions 2024 hors période	48'465	0																													
Redistribution taxe CO ₂	0	2'915																													
Charges sociales hors période	0	21'209																													
Divers	0	592																													
Produits hors période	48'465	24'716																													

8.6 PROPOSITION POUR L'UTILISATION DU RÉSULTAT

EN CHF	PROPOSITION 2025	2024
Résultat de l'exercice	1'189'230	1'038'094
Résultat reporté	1'644'725	1'283'981
Gain sur la vente des propres actions	40'010	0
Résultat à disposition	2'875'906	2'322'075
Affectation à la réserve légale issue du bénéfice	0	0
Distribution de dividende prélevée sur le résultat	789'800	677'350
Report du solde sur le nouvel exercice	2'086'106	1'644'725
Résultat au bilan	2'875'906	2'322'075

8.7 RAPPORT DE L'ORGANE DE RÉVISION POUR LES ÉTATS FINANCIERS



Tél. +41 22 322 24 24
www.bdo.ch
geneve@bdo.ch

BDO SA
Rte de Meyrin 123
Case postale 150
1215 Genève 15

RAPPORT DE L'ORGANE DE RÉVISION

À l'Assemblée générale de ETHOS SERVICES SA, Grand-Lancy

Rapport sur l'audit des comptes annuels

Opinion d'Audit

Nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la ETHOS SERVICES SA (la société), comprenant le bilan au 31 décembre 2025, le compte de résultat et le tableau des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date ainsi que l'annexe, y compris un résumé des principales méthodes comptables.

Selon notre appréciation, les comptes annuels sont conformes à la loi suisse et aux statuts.

Fondement de l'Opinion d'Audit

Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes suisses d'audit des états financiers (NA-CH). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section "Responsabilités de l'Organe de Révision relatives à l'Audit des Comptes Annuels" de notre rapport. Nous sommes indépendants de la société, conformément aux dispositions légales suisses et aux exigences de la profession, et avons satisfait aux autres obligations éthiques professionnelles qui nous incombent dans le respect de ces exigences.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Autres Informations

La responsabilité des autres informations incombe au Conseil d'Administration. Les autres informations comprennent les informations présentées dans le rapport de gestion, à l'exception des comptes annuels et de notre rapport correspondant.

Notre opinion d'audit sur les comptes annuels ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune conclusion d'audit sous quelque forme que ce soit sur ces informations.

Dans le cadre de notre audit des comptes annuels, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier si elles présentent des incohérences significatives par rapport aux comptes annuels ou aux connaissances que nous avons acquises au cours de notre audit ou si elles semblent par ailleurs comporter des anomalies significatives.

Si, sur la base des travaux que nous avons effectués, nous arrivons à la conclusion que les autres informations présentent une anomalie significative, nous sommes tenus de le déclarer. Nous n'avons aucune remarque à formuler à cet égard.

Responsabilités du Conseil d'Administration relatives aux Comptes Annuels

Le Conseil d'Administration est responsable de l'établissement des comptes annuels conformément aux dispositions légales et aux statuts. Il est en outre responsable des contrôles internes qu'il juge nécessaires pour permettre l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, le Conseil d'Administration est responsable d'évaluer la capacité de la société à poursuivre l'exploitation de l'entreprise. Il a en outre la responsabilité de présenter, le cas échéant, les éléments en rapport avec la capacité de la société à poursuivre ses activités et d'établir le bilan sur la base de la continuité de l'exploitation, sauf si le Conseil d'Administration a l'intention de liquider la société ou de cesser l'activité, ou s'il n'existe aucune autre solution alternative réaliste.



Tél. +41 22 322 24 24
www.bdo.ch
geneve@bdo.ch

BDO SA
Rte de Meyrin 123
Case postale 150
1215 Genève 15

Responsabilités de l'Organe de Révision relatives à l'Audit des Comptes Annuels

Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion d'audit. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, mais ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément à la loi suisse et aux NA-CH permettra de toujours détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou collectivement, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Une plus ample description de nos responsabilités relatives à l'audit des comptes annuels est disponible sur le site Internet d'EXPERTSuisse: <http://expertsuisse.ch/fr-ch/audit-rapport-de-revision>. Cette description fait partie intégrante de notre rapport.

Rapport sur d'Autres Obligations Légales et Réglementaires

Conformément à l'art. 728a, al. 1, ch. 3, CO et à la NAS-CH 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, défini selon les prescriptions du Conseil d'Administration.

Sur la base de notre audit réalisé en vertu de l'art. 728a, al. 1, ch. 2, CO, nous confirmons que la proposition du Conseil d'Administration est conforme à la loi suisse et aux statuts, et nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

Genève, le 19 mars 2026

BDO SA

Nigel Le Masurier
Expert-Réviseur agréé
Réviseur responsable

pp Thomas Friehe
Expert-Réviseur agréé

Siège

Place de Pont-Rouge 1
Case postale 1051
1211 Genève 26

Bureau de Zurich

Glockengasse 18
8001 Zurich

info@ethosfund.ch

www.ethosfund.ch

T +41 58 201 89 89